

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**l'Unité
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1999 - 24 novembre 2006 - prix : 1 €



**Breton contre
les 35 heures**

Travailler plus
et gagner moins,
un truc de patron

p. 4

**Loi sur la
délinquance**

La démagogie
de Sarkozy

p. 5

**Alstom Belfort,
PSA Aulnay...**

Travailleurs
en grève

p. 13 à 15

**Si Ségolène Royal
est élue,
changera-t-elle
le sort des classes
populaires ?**

p. 3



l'assassinat d'un ministre au Liban

Vers l'affrontement armé ?

p.16

Sommaire

Leur société

- p4**
- Breton en guerre contre les 35 heures
 - Vote du budget de la Sécurité sociale
 - Les cadeaux du patronat aux frais de la Sécurité sociale
- p5**
- Le projet de Sarkozy sur la délinquance
 - Rapport sur les inégalités
 - Hausse de la taxe sur l'essence
- p6**
- Air France et les expulsions
 - Université de Rennes : contre une expulsion
- p7**
- La panne électrique du 4 novembre
 - Promesses non tenues et pénibilité du travail
- p10**
- Valeo Suez Bouygues
 - Entreprises du CAC 40 : profits et peu d'impôts
 - Grand patronat et gouvernement
 - Misère des retraites féminines

Tribune

- p6**
- C'est galère Royale, ça promet

Dans l'enseignement

- p11**
- Dans les Muges, lutte pour la création d'écoles publiques
 - Cité scolaire Henri-Wallon Aubervilliers
 - Apprentissage à 14 ans

Dans les entreprises

- p12**
- Hénin-Beaumont : les brigands du patronat
 - Pfizer-Orléans
 - CNE : des licenciements toujours abusifs
 - Orléans La Source : les habitants avec Babette ont fait caler Champion
- p13**
- Peugeot-Citroën Aulnay : les intérimaires font reculer la direction
 - Alstom-machines électriques - Belfort
 - Saint-Gobain Abrasifs (ex-Norton)
- p14**
- Banque de France
 - DHL : lutte pour l'emploi
 - Aubade
- p15**
- SNCF gare de Paris-Montparnasse
 - SNCF Dijon manifestation pour soutenir Patrick Triboulin
 - Bourgeois Besançon : travailler plus et gagner moins

Dans le monde

- p8-9**
- Rwanda : la justice française contre les dirigeants du Rwanda
 - Tchad-Centrafricain : intervention militaire soutenue par l'armée française
 - Sortie du film « Diamant de Sang » : les diamantaires protestent
 - Allemagne : Régularisation partielle
 - des sans-papiers
 - Réchauffement de la planète
- p16**
- Liban : après l'assassinat du ministre Gemayel
 - Israël-Palestine : Ehoud Olmert persiste et signe

Réunion du CERCLE LÉON TROTSKY
Les gouvernements d'Amérique latine entre collaboration et tentatives de s'affranchir de la domination des États-Unis
 Vendredi 24 novembre à 20 h 30
 Théâtre de la Mutualité 24, rue Saint-Victor à Paris 5^e
 (Métro : Maubert-Mutualité)
 Participation aux frais : 3 euros

• Rachats, fusions, investissements

Le grand Monopoly

Le groupe américain Blackstone, un des plus grands fonds d'investissements au monde, possesseur entre autres d'Orangina et de Center Parks, vient de racheter un promoteur immobilier gérant de bureaux, Equity Office, pour 36 milliards de dollars. C'est un record. Comme souvent dans ce type d'acquisition, l'acquéreur espère dégaier rapidement des bénéfices, annuler les dettes de l'entreprise et la revendre avec une plus-value à un autre fonds d'investissements. C'est ainsi, en effet, que tout ce petit monde de la grosse finance se revend mutuellement ses participations avec profit et enrichit ses actionnaires.

En France aussi, les fonds d'investissements ont racheté plusieurs milliers d'entreprises et les fusions - acquisitions sont reparties. Des groupes financiers, des secteurs financiers d'entreprises industrielles ont recommencé leur jeu spéculatif interrompu un moment par la crise financière, l'éclatement de la « bulle spéculative » des nouvelles technologies au début des années 2000.

Les sociétés du CAC 40 ont annoncé 84 milliards d'euros de bénéfices net pour 2005, et leur problème est de les utiliser. Elles augmentent les dividendes des actionnaires,

rachètent leurs propres actions, mais aussi se targuent maintenant d'investir. Mais pour elles cela ne signifie pas investir pour produire plus et encore moins pour alléger le travail des salariés, mais pour racheter le concurrent, s'emparer de sa part de marché et, à deux, résister davantage aux autres concurrents, jusqu'à la prochaine acquisition. Suez-GDF, Mittal-Arcelor, la BNP et une banque italienne (BNL), le Crédit Agricole et la banque grecque Emporiki, en sont entre autres, des exemples récents. Tout leur est bon pour augmenter leurs profits ; et le désengagement de l'État dans les services publics leur ouvre un nouveau champ de bataille économique.

Mais toute cette agitation essentiellement improductive, tous ces milliards qu'ils jettent dans ce grand Monopoly, ils les ont d'abord extorqués aux travailleurs, à ceux qui produisent et qu'ils finissent par jeter dehors pour réduire les dépenses, quand leurs coups de Bourse se terminent en coups de Trafalgar. Une belle démonstration de ce qu'est la « croissance » dans le monde capitaliste.

Sylvie MARÉCHAL

Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de **Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller**. Les chèques doivent être

envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18. Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne

physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut

excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
 www.union-communiste.org
 e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
 Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
 ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 20 novembre



Royal peut gagner la présidentielle, mais promet-elle de changer le sort des classes populaires ?

Ainsi donc, les adhérents du Parti Socialiste ont choisi Ségolène Royal comme candidate de leur parti pour l'élection présidentielle. À en croire les sondages, le Parti Socialiste a choisi la candidate qui aurait le plus de chances de l'emporter à cette élection.

On pourrait, bien sûr, se réjouir que Ségolène Royal l'emporte à la présidentielle car cela signifierait la défaite de Sarkozy.

Le gouvernement de droite, au pouvoir depuis quatre ans, a tellement accumulé de mesures antiouvrières, il a tellement aidé le grand patronat à aggraver le sort des travailleurs, il a manifesté si ouvertement son mépris à l'égard du monde du travail que l'électorat populaire a de bonnes raisons de vouloir s'en débarrasser. Et Sarkozy incarne cette droite antipopulaire dans sa variante la plus brutale, avec sa démagogie faite pour plaire à l'électorat lepéniste.

Mais l'électorat populaire peut-il pour autant espérer que Ségolène Royal répondrait à ses besoins les plus élémentaires ? Est-ce qu'il peut espérer qu'elle mettrait fin au chômage, ou même seulement qu'elle le ferait reculer de façon significative ? Est-ce que, avec elle à la présidence, les travailleurs ne vivraient plus sous la menace permanente d'un plan de licenciements ou d'une délocalisation qui les transforme en chômeurs puis en pauvres ?

Est-ce que les jeunes auront l'espoir de commencer autrement leur vie active qu'en galérant de période de chômage en emploi mal payé ou en stages pas payés du tout ?

Est-ce que les classes populaires pourront espérer qu'au moins dans ce qui est du domaine de l'État, il y aura des changements significatifs ? Par exemple assez de crédits pour la construction de logements convenables, à la portée d'un salaire ouvrier, pour résoudre le problème du logement ? S'attaquerait-elle aux promoteurs immobiliers pour enrayer les hausses des loyers qui sont catastrophiques pour bien des ménages des

classes populaires ?

Est-ce qu'on peut espérer que l'État donnera à l'Éducation nationale les moyens d'embaucher suffisamment d'instituteurs d'écoles maternelles et d'écoles primaires, permettant aux écoles des quartiers populaires d'assurer une éducation adaptée à tous ?

Malheureusement, on connaît par avance la réponse, et on sait que c'est non.

Ségolène Royal prétend incarner une rupture avec le passé. Elle a cependant été ministre, aussi bien sous Jospin que déjà à l'époque de Mitterrand. On ne peut vraiment pas dire, ni de l'un ni de l'autre, qu'ils ont gouverné en faveur des classes populaires ni qu'ils ont protégé les travailleurs un tant soit peu contre les coups du grand patronat.

Le passé est le passé, pourrait-on se dire. Mais les quelques changements que Ségolène Royal a proposés jusqu'à présent ne vont nullement dans le sens des intérêts des travailleurs. Elle ne promet même pas d'annuler les mesures les plus antiouvrières du gouvernement de droite en place, ce qui serait un minimum. Et surtout elle se garde bien d'annoncer quelque mesure de contrainte que ce soit pour obliger les patrons à utiliser leurs profits élevés de façon utile pour la société, en premier lieu en sauvegardant les emplois. Comment pourrait-elle alors répondre aux problèmes criants qu'affrontent les classes populaires ?

L'élection présidentielle est dans cinq mois. Ségolène Royal aurait le temps de prendre les engagements qu'elle n'a pas pris jusqu'à présent.

Il faudra en tout cas que Ségolène Royal sache que, si les classes populaires haïssent Sarkozy, elles se méfient aussi des bonimenteurs qui ne prennent aucun engagement concret. Cela, les classes populaires pourraient bien le lui rappeler, avant même de voter pour elle.

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

MONTLUÇON

Vendredi 24 novembre
à 20 heures

Centre ATHANOR
rue Pablo-Picasso

ORLÉANS

Mercredi 6 décembre
à 20 heures

Salle Eiffel
15, rue de la Tour-Neuve
Quartier Dessaux



Entrée libre

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Samedi 9 décembre
à 16 h 30

Hôtel de ville de Mézières

BEAUVAIS

Mercredi 13 décembre
à 18 h 30

Salle du Franc-Marché
Rue du Franc-Marché

• Breton en guerre contre les 35 heures

Ministre aux ordres du patronat

Thierry Breton, le ministre de l'Économie, invité sur Europe 1 lundi 20 novembre, a encore renchéri sur ses déclarations passées contre les 35 heures.

Elles seraient, selon lui, avec la dette publique, un des principaux « boulets » qui entraveraient l'économie du pays : « Je sais que ce n'est pas à la mode de le dire, mais plus on travaille et plus il y a de croissance », a asséné le ministre, « les 35 heures continuent à pénaliser l'économie française »... « on ne peut pas continuer avec les 35 heures ».

Il faut dire qu'il y a quelque temps, le 20 octobre,

Laurence Parisot l'avait interpellé en demandant : « Qu'attend le gouvernement, y compris monsieur Breton ? Le gouvernement est attaché à la défense des entreprises, voilà un moyen simple de défendre les entreprises françaises, abrogeons les 35 heures ! »

Bousculant donc le tout récent programme législatif de l'UMP, qui s'abstenait de trop avancer sur ce terrain, le ministre a tenu à donner publiquement des gages supplémentaires au Medef. Mais tout ce monde-là se paye la tête des travailleurs et de la population. Le patronat a obtenu près de 10 milliards d'euros annuels d'allège-

ments de cotisations sociales pour la mise en place des 35 heures. Le gouvernement, sous Raffarin, a garanti au patronat la pérennité de ces allègements de cotisations sociales et les a encore augmentés en les dissociant totalement de l'application des 35 heures. Et aujourd'hui les patrons, comme toujours, et comme ils osent le reprocher aux autres, veulent « le beurre et l'argent du beurre ». Ils veulent garder les quelque 18 milliards d'euros qu'ils empochent chaque année à ce titre... et faire retourner les travailleurs aux 39 heures.

De plus, contrairement à ce qu'ils clament sur les toits,

ce retour aux 39 heures ne serait pas pour « gagner plus ». Lorsque ce retour aux 39 heures a lieu, c'est bien souvent avec le même salaire que pour 35 heures, soit 39 heures payées 35. Les travailleurs se sont toujours battus pour une diminution du temps de travail sans perte de salaire, aujourd'hui le patronat se bat à l'inverse pour imposer l'augmentation de 10 % du temps de travail sans augmentation de salaire ! Ceux qui sont à la tête de cette offensive pour le retour aux 39 heures, très souvent au travers du chantage à l'emploi, ce sont les plus grands groupes industriels du pays et, parmi les plus riches,

on compte : Bosch, Siemens, Still-Saxby-Fenwick, Heidelberg-Gross, et aussi Arcelor, etc.

Alors, quand Breton parle, quand l'UMP fait son programme, quand Sarkozy s'exprime sur le « désastre des 35 heures », en fidèles larbins du patronat, ils préparent et ils aident, à leur façon, le développement de l'offensive patronale pour faire baisser les salaires. Quant à gagner plus, pour les dizaines de millions de salariés, la seule façon sera d'aller prendre l'argent là où il est, dans la poche de tous ces profiteurs.

Paul SOREL

Les cadeaux du gouvernement aux frais de la Sécurité sociale

Xavier Bertrand, le ministre de la Santé, a déposé des amendements au Sénat au cours de la discussion sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, pour accélérer la création pour les chirurgiens d'un secteur « optionnel », entre les secteurs 1 et 2.

Actuellement un médecin en secteur 1 pratique les honoraires fixés par l'Assurance-maladie, par exemple 21 euros pour la consultation d'un généraliste. En échange, la Sécurité sociale prend en charge une partie de ses cotisations sociales, environ 10 000 euros par médecin et par an.

Un médecin en secteur 2 ne bénéficie pas de ces avantages mais il peut pratiquer des honoraires libres et dépasser les tarifs Sécu avec « tact et mesure » précise la Convention de l'Assurance-maladie. Et il n'est pas rare de voir un spécialiste en secteur 2 demander « avec tact et mesure » cinquante euros voire davantage pour une consultation, sans parler des dépassements d'honoraires qui peuvent se monter à des centaines d'euros pour une opération.

L'amendement gouvernemental prévoit, en cas d'échec des négociations entre les syndicats médicaux et l'Assurance-maladie, d'ici au 31 janvier 2007, la création pour une période de quatre mois d'un secteur « optionnel ». Les 20 %

de chirurgiens qui exercent en secteur 1 pourront pratiquer des tarifs plus élevés – 28 euros au lieu de 23 pour une consultation – tout en continuant à bénéficier des avantages du secteur 1, comme la prise en charge d'une partie de leurs cotisations sociales.

Quant aux 80 % des chirurgiens qui exercent en secteur 2, ils bénéficieront des avantages du secteur 1, s'ils acceptent de « limiter » leurs dépassements d'honoraires à 11,5 % par rapport aux tarifs de la Sécurité sociale pour certains actes et pour certains patients, comme ceux bénéficiant de la couverture médicale universelle (CMU). C'est la Sécurité sociale qui payerait la note que le journal *Le Parisien* chiffre à environ

vingt millions d'euros. Ainsi la création de ce secteur intermédiaire signifiera de toute façon une augmentation des dépenses de la Sécurité sociale.

À l'approche des élections présidentielles le gouvernement ne recule devant aucun cadeau au milieu des médecins, qui appartient majoritairement à son électorat. Il en est quitte pour imposer aux responsables de l'Assurance-maladie des mesures qui seront financées par la Sécurité sociale ! Et ce sont les mêmes qui déremboursent des dizaines de médicaments, augmentent le forfait hospitalier et veulent « responsabiliser » les assurés.

Cédric DUVAL

• Vote du budget de la Sécurité sociale

Le gouvernement s'exonère de compenser les exonérations

Depuis 1994, le gouvernement est tenu d'après la loi, pour ne pas léser le budget de la Sécurité sociale, de compenser intégralement les exonérations de cotisations sociales qu'il accorde... sauf quand il fait voter le contraire.

Le projet de loi de finances pour la Sécurité sociale de 2007 en est la parfaite illustration : ce projet de loi, qui vient de passer au Sénat, pré-

voit de nouvelles exonérations de cotisations sociales dans le cadre de trois dispositifs mis en place cette année : pour les entreprises qui emploient des stagiaires en entreprise dans le cadre de la loi « pour l'égalité des chances », pour les entreprises qui « envisagent de procéder à des licenciements économiques » et qui concluent des « contrats de transition », et

pour les « créateurs d'entreprise » qui étaient auparavant chômeurs. Et dans ces trois cas, la loi prévoit explicitement de déroger au principe de compensation, et donc de ne rien verser à la Sécurité sociale.

Déjà, l'an dernier, le gouvernement s'était débrouillé, de manière similaire, pour s'exonérer d'une compensation de plus de deux milliards

d'euros versés au détriment des caisses de la Sécurité sociale, mais au profit des employeurs.

Alors, cette année, combien de milliards supplémentaires le gouvernement va-t-il offrir aux employeurs, en creusant encore plus ce qu'il ose appeler « le déficit de la Sécurité sociale » ?

Bertrand GORDES



• Le projet de loi Sarkozy sur la délinquance

Un assaut de répression et de démagogie préélectorale

Sixième texte de loi axé sur la « sécurité » en quatre ans tout juste, le projet de loi « sur la prévention de la délinquance » est, depuis le 21 novembre, à nouveau en discussion à l'Assemblée, deux mois après avoir été accepté par le Sénat.

Essentiellement basé sur le durcissement de la répression envers les mineurs délinquants ou considérés comme futurs délinquants, le projet du ministre de l'Intérieur lui permet de mettre en avant des thèmes sécuritaires, longtemps avant ses concurrents probables dans l'élection présidentielle. Et le moment même du vote de la loi lui évitera le risque d'être taxé d'inefficacité pour un ensemble de mesures qui seront encore à peine entrées en application.

Un aspect du projet de loi qui entraîne le plus de protestations est le renforcement de la responsabilité du maire en matière de « prévention de la délinquance ». Le texte impose à l'élu une tâche de coordination des différentes interventions d'ordre social, scolaire et médical qui touchent les adolescents en difficulté ; pour être à même de mettre en place une sorte de surveillance de ces jeunes, le maire peut exiger d'être informé de tout incident dans la vie familiale, scolaire ou extrascolaire, et pourrait ainsi se substituer aux professionnels qui, chacun dans sa branche, tentent d'empêcher les dégâts de s'étendre.

Loin d'emporter l'adhésion des élus concernés, ce volet du projet ne sert qu'à désigner des responsables qui seraient, au choix et selon les circonstances, les parents, les enseignants, les

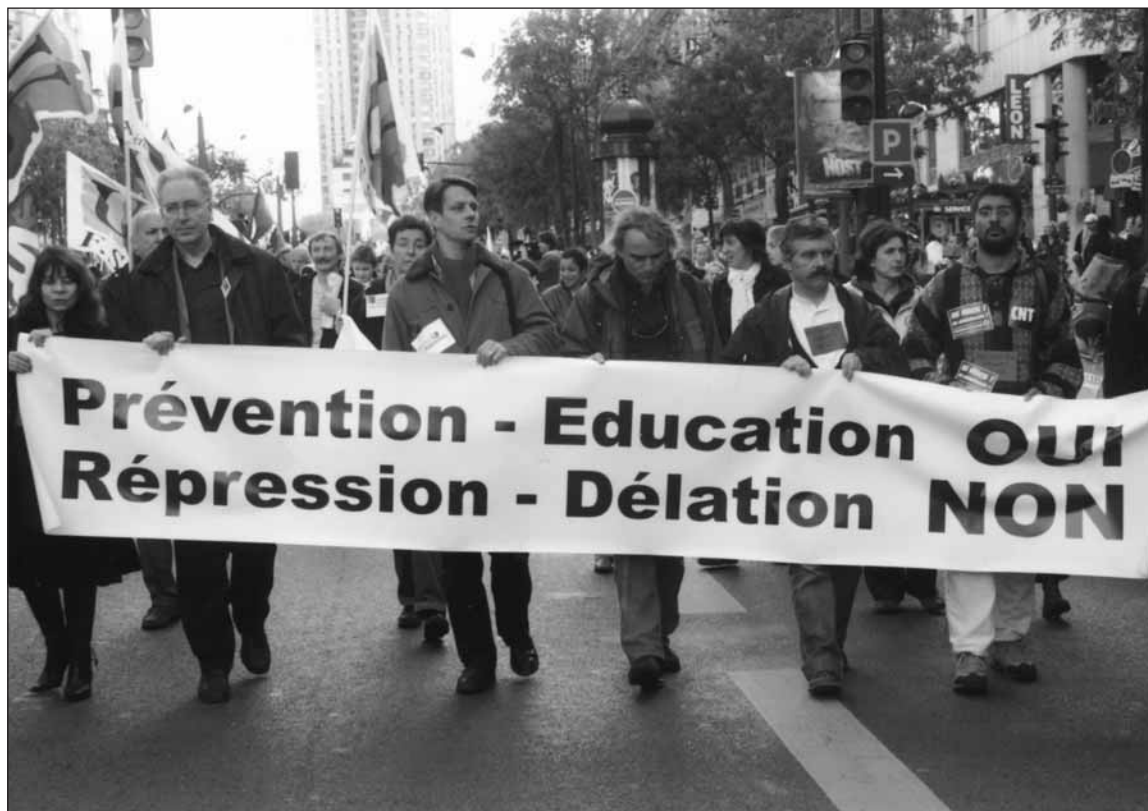
assistantes sociales ou le maire lui-même, qui pourrait décider de mettre sous tutelle le versement des allocations familiales aux familles des jeunes incriminés. L'heure n'est pas à envisager des moyens supplémentaires, financiers et humains, pour répondre aux problèmes de ces jeunes des quartiers abandonnés, d'autant moins que tout ce

qu'il y aura « davantage de fermeté » car « la sanction est le premier outil de la prévention », comme le déclarait le ministre devant le Sénat, sans craindre le paradoxe ni le ridicule.

Si Sarkozy a dû retirer de son projet l'instauration de peines plancher, automatiques pour les mineurs récidivistes, et l'alignement de traitement

provisoire dès l'âge de 13 ans ; la présentation immédiate, dès l'âge de 16 ans, devant le tribunal ; l'augmentation de six mois à un an des peines de prison encourues pour rébellion.

Loin de tenir compte des dénonciations de l'état scandaleux des prisons, d'écouter les cris d'alerte lancés par les magistrats et les juges des



qui est service public voit se réduire parfois jusqu'à l'asphyxie ses crédits de fonctionnement. En revanche, il est prévu de considérer ces jeunes comme des délinquants à part entière, même quand ils sont très jeunes.

L'autre volet du projet, débouchant volontairement sur des images de « pouvoir fort » et de « tout sécuritaire », est donc le durcissement du traitement réservé aux jeunes délinquants. Sarkozy tient à afficher

des 16-18 ans sur celui des majeurs, c'est à la fois devant les grincements de dents de ses concurrents prochiraquiens au sein du gouvernement, et parce qu'il se réserve de les défendre dans le cadre du programme électoral de l'UMP, le parti qu'il dirige. Mais d'autres mesures restent, et du même acabit. Entre autres, le contrôle judiciaire applicable aux adolescents primo-délinquants, pouvant être suivi, si le mineur ne s'y soumet pas, de détention

enfants, le projet Sarkozy ne présente qu'un catalogue de mesures dont le seul dénominateur commun est la répression. Ce texte est même jugé « dangereux » par des juges, des travailleurs sociaux, des infirmières, des médecins, et ce jusqu'au réactionnaire Ordre des médecins. Tant que dure cette société, il sera en tout cas au minimum inefficace, vain et provocateur.

Viviane LAFONT

• Rapport sur les inégalités

Un constat, mais après ?

Un rapport que le « Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale », un organisme officiel, vient de publier pour la période 1993-2005, constate que, pour les plus pauvres, y compris ceux qui travaillent à plein temps, la vie est de plus en plus difficile.

S'interrogeant à propos du revenu moyen de la majorité de la population, 1 315 euros par mois pour une personne seule, 1 972 euros pour un couple, ce rapport fait le constat que : « La

vie courante n'est pas évidente dès ce niveau de revenu, surtout si le loyer est élevé ou si les obligations de transport en prélèvent une large part. Que dire alors de ceux situés plus bas dans l'échelle sans être pour autant décomptés comme pauvres ». C'est la réalité.

Avec des mots choisis, les auteurs mettent en avant une autre évidence, la responsabilité de « marchés financiers » bouffant l'investissement et intéressés uniquement par la rentabi-

lité à courte vue.

C'est le socialiste Jacques Delors qui préside cet organisme mis en place par sa propre fille, Martine Aubry, et par Jospin, aux côtés de l'ancienne dirigeante de la CFDT, Nicole Notat.

Delors s'est déclaré « personnellement indigné » par le sort fait aux jeunes qui cumulent tous les handicaps au niveau de l'emploi, de la précarité et des salaires. Il y a de quoi, mais c'est la situation faite au monde du

travail qui a de quoi indigner.

L'indignation de Delors ne va pas jusqu'à dénoncer la responsabilité de ses camarades du Parti Socialiste. Sur les douze ans de la période étudiée dans ce rapport, qui ont été marqués par l'aggravation des difficultés pour une grande partie de la population, le Parti Socialiste a été au pouvoir durant cinq ans, presque la moitié du temps.

Michel ROCCO

• Hausse de la taxe sur l'essence

Taxer les uns pour épargner les autres

La quasi-totalité des Conseils régionaux viennent d'augmenter, à hauteur du maximum autorisé, la fraction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) qui leur revient dorénavant.

La décision de l'État d'accorder une partie de la TIPP aux Conseils régionaux vise à leur permettre de faire face aux nouvelles dépenses liées au transfert d'activités de l'État vers les régions. C'est le cas, par exemple, de la rémunération des agents administratifs et ouvriers des lycées qui, avec la décentralisation, relèvent désormais des Conseils régionaux.

En ce qui concerne la TIPP, il en coûtera désormais un centime ou deux de plus par litre pour les automobilistes, ce qui multiplié par cent ou mille litres représentera un surcoût non négligeable pour chacun d'entre eux.

Les présidents des Conseils régionaux appartiennent la plupart du temps au Parti Socialiste. Ils déclarent qu'ils n'ont pas le choix, qu'ils ne font qu'appliquer ce qu'autorise la loi et que c'est leur seul moyen de faire face aux nouvelles dépenses.

Que l'État se défasse sur les régions relève d'une attitude politique. En revanche, il n'est pas possible de croire les présidents de région lorsqu'ils déclarent qu'ils n'auraient pas d'autre choix que de faire payer les usagers. Lorsqu'il s'agit d'aider le patronat de la région, ils savent trouver l'argent. Ils ne sont pas avarés en subventions. Au lieu de taxer les automobilistes, en particulier ceux qui ont besoin de leur véhicule pour se déplacer, se rendre au travail, ils pourraient donc commencer par supprimer les subventions et autres avantages qui ne profitent qu'aux plus riches.

M.R.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

C'est Galère Royale, ça promet !

Une femme ? Certes. Comme Margaret Thatcher. Nouvelle ? Elle fut conseillère de ce vieux politicien sur le retour qu'était Mitterrand, puis a été trois fois ministre, d'abord sous sa présidence, puis sous celle de Chirac avec Jospin. Ministre sous des gouvernements qui ont institutionnalisé la flexibilité et le blocage des salaires, et frayé la voie à la droite. Mais le vieux label du faux socialisme rhabillé de lin blanc, a eu son petit effet publicitaire. Ce sera donc Ségolène Royal. Ainsi l'ont voulu à plus de 60 % les adhérents socialistes. « *La politique doit changer. Je veux incarner ce changement profond [...] La politique doit être attentive aux leçons que le peuple donne [...] N'ayons pas peur des idées neuves* », a déclaré la nouvelle candidate.

Neuves, les idées de Ségolène Royal ? Plutôt franchement réactionnaires. Elle a en effet multiplié les propos sécuritaires, fonds de commerce d'un Sarkozy ou d'un Le Pen. En visite au Sénégal, elle a prôné l'idée de visas à entrées multiples, c'est-à-dire la sélection pour un temps limité d'un nombre réduit d'immigrants intellectuels, main-d'œuvre qualifiée, selon les besoins des patrons. En somme l'immigration « choisie » de Sarkozy.

À Clichy-sous-Bois, en banlieue parisienne, d'où étaient parties les émeutes d'octobre 2005, elle a expliqué qu'il fallait « remettre au carré les familles », expédier les « fauteurs de troubles » dans des centres éducatifs encadrés par des militaires, et s'est déclarée pour le maintien des CRS dans les cités... Sarkozy ne fait pas autre chose !

Il y a aussi ces propos tenus dans une réunion interne du PS mais divulgués récemment par une vidéo, concernant les enseignants : elle voudrait les contraindre à faire 35 heures de présence dans leur établissement, eux dont le ministère de l'éducation lui-même estime le temps de travail à plus de 39 heures. Surfer sur démagogie anti-fonctionnaires, voilà encore une vieille recette politicienne !

L'incarnation d'un « changement profond », madame Royal ? Pas un

mot dans ses discours sur le chômage de masse et la précarité généralisée qui ont peu à peu transformé certaines cités en véritables ghettos prêts à exploser. Ou plutôt une vieille idée « neuve » : restaurer les emplois-jeunes, une de ces nombreuses variétés de boulots précaires et d'emplois bidons, créée par le gouvernement Jospin.

Certes, à l'heure actuelle et depuis 4 ans, c'est la droite qui est aux commandes et mène la charge contre les travailleurs, après que la gauche au gouvernement (en partie en cohabitation avec la droite) lui a bien facilité le travail. Mais pour mettre un coup d'arrêt à ce saccage social, il ne faudra pas compter sur le PS et sa candidate.

On va sans doute, dans les mois qui viennent, essayer de polariser notre attention sur le duel Royal/Sarkozy, comme s'il s'agissait d'un vrai choix. En réalité, bien difficile de distinguer leur programme. Ils rivalisent tous deux dans ce que leurs amis appellent le « modernisme », c'est-à-dire une certaine démagogie sécuritaire, anti-jeunes et répressive, sans que Ségolène – la version féminine « de gauche » de Sarkozy – ne s'engage sur quoi que ce soit en faveur des travailleurs. Avec Sarko, le patronat gagne ; avec Ségo, les travailleurs perdent !

Si les prochaines élections portaient au pouvoir la gauche, celle-ci ferait ce qu'elle a toujours fait : entériner les reculs imposés par la droite, et en accompagner de nouveaux. Que l'un ou l'autre soit élu, les travailleurs, les pauvres, les jeunes, les immigrés, tous les exploités et opprimés, ne changeront leur sort que par la lutte. Et cette lutte contre les riches et la bourgeoisie devra se mener aussi contre le futur gouvernement et le président, quelle que soit leur couleur politique.

Éditorial des bulletins L'Étincelle de la fraction de Lutte Ouvrière, du lundi 20 novembre.

Convergences Révolutionnaires n° 48 (novembre-décembre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : le « commerce équitable », mythe et réalités ?

Articles : Ségolène Royale : une femme nouvelle ! – RESF : contre la chasse aux enfants, la résistance continue – Amiante : le combat contre les patrons tueurs – Roissy : retrait des badges et licenciements déguisés – SNCF : des coups bas à la file – Belgique : l'extrême gauche dans les élections et après – Allemagne : la routine syndicale bousculée à Bosch-Berlin – Mexique : la rébellion d'Oaxaca.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Air France et les expulsions

Le personnel navigant n'est pas à la botte de Sarkozy

Le directeur général de la police nationale est, dit-il, content des commandants de bord d'Air France qui aident les services de police à expulser de force des immigrés sans papiers, même quand ils se débattent et que des passagers protestent.

C'est le journal *Libération* qui rapporte les félicitations adressées par ce monsieur à Jean-Cyril Spinetta, président d'Air France, pour qu'il les communique aux commandants de bord compréhensifs. Et sur sa lancée, il dénonce un commandant de bord qui, cédant aux protestations, a fait débarquer un expulsable.

Si la décision de débarquer avant le décollage un reconduit à la frontière appartient au seul commandant de bord, tous les personnels navigants (commerciaux, hôtesses, stewards, pilotes) sont confrontés à ces drames humains. Ils doivent prendre parti dans leur travail : soit protester, et devoir rendre des comptes et risquer des sanctions disciplinaires (y compris d'ailleurs le commandant de bord), soit aider la police à renvoyer ces femmes et ces hommes vers la misère, parfois la répression ou la mort.

Ces salariés ont souvent fait savoir leur indignation et leur désaccord sur le sale boulot qu'on voulait

leur imposer, ce qui a fait échouer plusieurs fois des expulsions. Les syndicats d'Air France protestent aussi, refusant que « *le personnel des compagnies aériennes se transforme en auxiliaire de la police* ».

Pour le moment, la direction d'Air France reste sourde aux protestations, d'autant plus, dénoncent les syndicats, que ces expulsions rapportent à la compagnie. Les expulsés ainsi que leur escorte payent plein tarif, par exemple 1 200 à 1 500 euros pour un aller simple Paris-Bamako.

Les propos du directeur de la police nationale montrent, en fait, qu'il craint la multiplication des incidents et des refus de décollage. D'où son intervention pour demander au président d'Air France d'agir pour essayer d'obliger tout le personnel navigant de la compagnie à collaborer pleinement avec les services de police. Mais ces salariés n'ont pas envie de jouer les auxiliaires d'un Sarkozy qui veut séduire la fraction la plus réactionnaire de l'électorat par ces démonstrations anti-immigrés. Il faut imposer l'arrêt des expulsions et la régularisation de toutes les familles de sans-papiers !

Louis BASTILLE

• Université de Rennes 1

Contre l'expulsion d'un étudiant sans papiers

À la fac de sciences de Rennes, l'expulsion d'un étudiant sans papiers et de son père a été empêchée par une mobilisation des étudiants et des profs.

Illya et Sergiy, un jeune étudiant ukrainien et son père, sont arrivés en France il y a quatre ans. Pour avoir dénoncé les agissements de la pègre de Kiev, qui là-bas se confond avec l'appareil d'État, Sergiy s'est retrouvé dans le collimateur du pouvoir local. Les pressions contre lui sont allées crescendo – agressions, menaces – jusqu'à ce que ses deux autres fils, Ivan et Nikolai, soient assassinés.

À leur arrivée, Illya et Sergiy demandent le statut de réfugiés politiques, mais leur dossier est rejeté par l'Ofpra. Les services français nient l'implication des autorités ukrainiennes dans l'affaire, et disent que le combat contre la mafia n'est pas un combat politique. On leur explique même que, si la corruption a bien existé en Ukraine, ce n'est plus vrai depuis la « révolution Orange » ! Durant quatre ans, tous les recours auprès du préfet

de Loire-Atlantique sont rejetés.

En septembre dernier, les étudiants de l'université de Rennes 1, où étudie Illya, découvrent qu'un des leurs est menacé d'expulsion. Il risque notamment la prison pour « désertion » dans son pays, n'ayant pas fait son service militaire. Très vite, la solidarité s'organise pour défendre Illya et son père.

Finalement une promesse de carte de séjour est obtenue... pour Illya seulement. Mais pour lui, c'est clair : si son père est expulsé, il repart avec lui en Ukraine. Enfin, jeudi 16 novembre, les derniers recours ont été rejetés. Le préfet a tout de même accordé une carte de séjour d'un an renouvelable à Illya et Sergiy.

Le statut de réfugié politique ne leur est cependant toujours pas accordé, et leur situation reste évidemment précaire. Pour ce cas provisoirement réglé, combien d'autres sans-papiers sont livrés à eux-mêmes dans la guerre que Sarkozy leur mène ? La mobilisation de Rennes 1 montre que la solidarité peut éviter le pire !

• La panne électrique du 4 novembre

Erreur humaine... mais d'origine capitaliste

On ne connaît toujours pas l'origine exacte de la panne d'électricité européenne du 4 novembre. Le groupe d'énergie allemand E.ON, dans les installations duquel la panne a démarré, se contente d'évoquer une « erreur humaine ». Evidemment, elle n'est pas due au saint-esprit ! Mais cela n'explique pas tout.

Rappelons que le 4 novembre au soir, dans le nord de l'Allemagne, une ligne à très haute tension (400 000 volts), qui enjambe un fleuve, était volontairement désactivée afin de permettre le passage d'un bateau. Opération habituelle réalisée à une heure de faible consommation. Ce n'est pas un problème de manque de production qui est à l'origine de cette panne, d'ailleurs plusieurs centrales électriques étaient à l'arrêt. C'est à la suite d'un dysfonctionnement concernant le transport haute tension que 10 millions d'abonnés européens, dont 5 en France, se sont trouvés privés d'électricité pendant une heure environ, le temps de mettre en service, en France, des centrales hydrauliques au repos, qui étaient fort heureusement disponibles.

L'interconnexion entre les réseaux nationaux d'électricité a été mise en place en Europe à partir du milieu du XX^e siècle.

Il s'agissait à l'origine d'assurer un secours entre les différents réseaux nationaux. Actuellement, 23 pays européens sont ainsi reliés. Mais aujourd'hui, avec l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, l'existence de ces interconnexions permet de justifier des contrats de vente d'électricité entre une compagnie productrice d'un pays et un acheteur d'un autre pays. Le producteur et l'acheteur peuvent être rac-

cordés à des réseaux nationaux différents, et même parfois séparés par d'autres réseaux, comme dans le cas, par exemple, d'un achat d'industriel autrichien à un producteur anglais.

La seule préoccupation de ceux qui défendent les « autoroutes de l'électricité », qui seraient créées par la construction de lignes haute-tension supplémentaires entre les pays, est d'ailleurs l'ouverture plus

grande du marché. Mais, paradoxalement, les normes de gestion d'un pays à l'autre n'ont pas été unifiées, et en particulier les tolérances acceptables en matière de fréquence du courant électrique sont parfois différentes d'un pays à l'autre. Et comme les automates de surveillance, qui déclenchent les délestages (les coupures volontaires pour éviter l'effondrement de tout le réseau), sont réglés sur ces tolérances, on voit

toute la difficulté.

C'est dans un contexte de lutte permanente entre producteurs entre eux, vendeurs entre eux, et producteurs contre vendeurs, qu'il faudrait instaurer une régulation sereine ! C'est une gageure. Et de ce contexte les responsables se gardent de parler.

Alors s'il y a eu évidemment « erreur humaine », ce n'est pas forcément celle que l'on croit.

Correspondant LO

Casse-tête européen

Le gestionnaire d'un réseau de transport d'électricité doit veiller en permanence à l'équilibre. À chaque instant, l'apport d'énergie doit être égal à la consommation. Avant l'ouverture du marché ce n'était déjà pas toujours simple. Mais les contraintes étaient principalement techniques. Le gestionnaire établissait des prévisions en fonction d'un historique de consommation, de la météo, du calendrier (jour férié ou pas) et commandait la mise en route des centrales en tenant compte de la souplesse de mise en route de ces moyens et de leurs coûts. Avec l'ouverture du marché, à ces contraintes se sont greffées de

nouvelles, dues à l'existence des contrats d'achat et vente.

Ainsi, dans l'exemple de l'entreprise anglaise qui vend de l'électricité à un industriel autrichien, il faut négocier auprès des réseaux de transport français et allemand le « transit » théorique de l'électricité vendue. Ce transfert commercial ne reflète pas nécessairement un déplacement réel d'électricité de l'Angleterre vers l'Autriche. Cependant le gestionnaire de réseau doit veiller à ce que le vendeur d'énergie produise de l'électricité sur son réseau de manière simultanée à la consommation de l'acheteur ! Surveillance qui demande installations de

comptage, suivi informatique, et personnel.

En outre, l'ouverture du marché permet des pratiques destinées à favoriser telles ou telles entreprises. C'est ainsi que des contrats peuvent être bloqués par le refus de transit d'un gestionnaire qui évoque une faiblesse des interconnexions. À l'opposé un gestionnaire de réseau peut être enclin à accorder des autorisations de transit tout simplement parce que les ressources de ce gestionnaire sont basées sur une taxation du transit.

Mais il y a pire : les gestionnaires sont soumis à des contraintes dues à l'apparition de Bourses de l'électricité, où s'effectuent des ventes au jour

le jour, à des prix très variables selon l'offre et la demande. Aujourd'hui, un producteur autonome d'électricité peut avoir intérêt à ne pas répondre à la demande de fourniture d'un gestionnaire, à un moment crucial, car la pénurie avec le risque de coupure va faire augmenter les prix de vente à la Bourse de l'électricité ! Ce schéma ne fait que reproduire ce qui s'est passé lors de la grande coupure d'électricité en Californie. Le gestionnaire de réseau peut aussi choisir de provoquer des coupures d'électricité pour ne pas avoir à acheter son énergie au prix fort.

Correspondant LO

• Promesses non tenues et pénibilité du travail

Les pompiers manifestent

« Les pompiers, enfants gâtés de la République », titrait *Le Figaro* du mardi 21 novembre, jour où les pompiers professionnels appelaient à une nouvelle manifestation pour demander leur départ à la retraite à taux plein à 55 ans et une prime de 70 euros, manifestation au cours de laquelle ils allaient se heurter à la police.

À en croire ce journal, les pompiers seraient bien payés pour un temps de travail effectif très bas, et ils auraient besoin de cotiser moins longtemps que les autres salariés du privé avant de pouvoir prendre leur retraite. *Le Figaro* cite aussi un rapport rédigé par un député UMP qui prétend que les pompiers seraient des « privilégiés » ! Alors qu'ils mettent en avant, à juste titre, la pénibilité de leur travail, ce député répond qu'ils ne travailleraient en fait que l'équivalent de 220 jours par an, puisqu'ils doi-

vent assurer entre 90 et 115 vacations de 24 heures par an, et qu'en plus ils ne font rien pendant la moitié de leur temps de service ; et le reste du temps, leurs interventions consistent majoritairement à secourir des personnes, 10 % seulement à lutter contre les incendies. Et puis, si leurs salaires sont trop bas, rien ne les empêche de gagner plus en

étant pompiers volontaires après leur temps de service !

Bref, la droite s'en prend aux pompiers comme elle le fait à l'égard des autres catégories de travailleurs lorsqu'elles réclament de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Pourtant, le gouvernement avait fait des promesses aux pompiers professionnels, mais elles ne

sont pas allées au-delà des discours. La prime de 72 euros mensuels qu'ils avaient obtenue début juillet dernier leur a été ôtée à la fin du mois : il s'agissait paraît-il d'une erreur administrative ! Et quand les pompiers réclament de pouvoir prendre leur retraite à taux plein à 55 ans, le gouvernement leur répond que c'est déjà possible, puisqu'ils bénéficient d'un bonus d'une année de cotisations au régime des retraites chaque cinq ans d'activité. Sauf que, depuis la réforme Fillon de 2003, la durée de cotisations est passée de 37,5 à 40 annuités. Même en tenant compte du bonus, les pompiers doivent travailler jusqu'à 60 ans pour percevoir leur retraite à taux plein.

En demandant une prime de 70 euros et la garantie d'une retraite décente à 55 ans, les pompiers réclament simplement que le gouvernement tienne ses engagements.

Marianne LAMIRAL



Droit de réponse en direct

Le quotidien *Le Figaro*, pour soutenir le gouvernement, s'était cru permis de faire un énorme titre sur six colonnes : « Les pompiers, enfants gâtés de la République ».

C'était le jour même de la manifestation nationale où des milliers de pompiers arrivaient à Paris pour défendre leurs revendications. Tout naturellement, une délégation de quelques dizaines de pompiers, représentant tous leurs camarades ulcérés par cet article mensonger, est venue, gentiment mais fermement, au siège du *Figaro* pour exiger les rectificatifs nécessaires. Et tout aussi naturellement et « spontanément », la direction du *Figaro*, consciente d'un certain rapport de force, a répondu favorablement à la demande d'une mise au point, parue le lendemain. C'est simple, quand on se parle !

• La justice française contre les dirigeants du Rwanda

Un écran de fumée pour protéger les gouvernants français

Le parquet de Paris vient de donner son accord pour que le juge Bruguière, de la division antiterroriste, lance un mandat d'arrêt international contre neuf dirigeants du Rwanda, pour leur prétendue participation à l'attentat d'avril 1994 contre l'ancien chef d'État du pays. Cet attentat donna le signal aux milices formées depuis des années, encadrées, dirigées et secondées par l'armée française, pour commencer leurs massacres.

Le juge en question, qui n'a toujours pas transmis de demande officielle au parquet, s'est pourtant permis de déclarer devant la presse qu'il faudrait aussi, selon lui, poursuivre le chef d'État du Rwanda, Paul Kagamé, devant le Tribunal pénal international. Car, selon Bruguière, c'est Kagamé, chef du Front patriotique rwandais (FPR), organisation essentiellement tutsie, qui a préparé cet attentat contre le chef de l'État. Et comme il s'en est suivi des massacres qui ont permis aux forces armées du FPR d'intervenir et de prendre le pouvoir, ce serait donc Kagamé qui serait responsable des massacres. On croit rêver, ou plutôt faire un cauchemar.

Ces massacres, qui frappèrent la minorité tutsie et des modérés hutus, provoquèrent au final la mort de quelque huit cent mille victimes pendant l'année 1994. Ce qu'on appelle le génocide rwandais est un des pires exemples de la malversation de la politique de l'impérialisme français. Car ces massacres furent vraiment préparés, politiquement et militairement, par les gouvernements français sous la présidence de Mitterrand, du gouvernement Rocard à celui de Balladur, de 1990 à 1994.

L'ex-ministre socialiste des Affaires étrangères Védrine, interrogé récemment dans un film consacré aux responsabilités dans l'affaire du Rwanda, a reconnu les faits sans complexe : Oui, a-t-il dit en substance, nous sommes intervenus avant, pendant et après le début des massacres aux côtés des forces radicales hutues, y compris militaire-

ment, car il s'agissait pour nous de nous opposer à la pénétration des intérêts anglo-américains dans cette partie de l'Afrique et de garder la prépondérance de la France (c'est-à-dire des intérêts économiques des trusts industriels, financiers et commerciaux). Et pour cela, a-t-il justifié, tout était permis.

Pendant des années, l'armée française avait entraîné les futurs massacreurs, les avait en somme préparés à leurs « futures tâches », avait mis sur pied leur radio « les Mille collines », radio qui allait appeler pendant des semaines aux massacres. Ces milices attendaient le signal de l'intervention, qui fut fourni par l'attentat contre le chef de l'État, pour lequel, en passant, on a largement évoqué l'intervention de barbouzes françaises.

Une fois les massacres commencés, tout ce qui n'était pas engagé derrière le clan radical, soutenu par la France, devait être massacré, hommes, femmes, enfants, Tutsis, mais aussi Hutus qui voulaient vivre en paix aux côtés de leurs frères Tutsis. L'armée française à ce moment-là continua d'appuyer ceux qu'elle avait entraînés.

Le seul regret exprimé par Védrine dans son interview fut d'avoir perdu la partie et d'avoir été obligé de plier bagage de cette région, pour laisser la place à l'influence des concurrents américains.

Tout le monde connaît cette réalité, même si la commission parlementaire mise sur pied sous le gouvernement Jospin a conclu, dans une touchante unanimité, à l'impossibilité de mettre en cause les différents gouvernements français. Mais, il y a quelques mois, des victimes rwandaises avaient manifesté leur volonté d'entamer des poursuites contre les responsables de l'État français pour complicité dans les massacres. La procédure d'aujourd'hui ressemble à un contre-feu, pour inverser les rôles et transformer les massacreurs d'État, ministres et militaires, en malheureuses victimes d'un complot inexorable.

Paul SOREL

• Tchad - Centrafrique

Une intervention militaire s par l'armée française

Le Tchad vient d'intervenir militairement contre une rébellion installée dans le nord-ouest de la République centrafricaine. Cela fait suite à l'instauration, début novembre, de l'état d'urgence dans la majeure partie du territoire, ainsi qu'au rétablissement de la censure. Pour se justifier, le régime d'Idriss Déby prétend que « les intérêts vitaux du Tchad seraient menacés » et qu'il lui fallait être solidaire de son voisin centrafricain.

En fait, menacé sur plusieurs fronts, le gouvernement tchadien semble à bout de souffle. D'une part, il subit les contrecoups de la guerre que mène depuis plusieurs années son voisin soudanais au Darfour, et qui a provoqué l'installation de milliers de réfugiés dans l'est du Tchad. D'autre part, il est confronté à une opposition de plus en plus



menaçante, notamment à plusieurs groupes rebelles établis dans le sud et l'est du pays, ainsi qu'en Centrafrique. En avril dernier, ces groupes armés hostiles à la dictature d'Idriss Déby sont arrivés jusqu'aux portes de la capitale tchadienne, avant d'être repoussés par l'intervention

conjointe des troupes fidèles au régime et des éléments de l'armée française stationnant depuis plus de vingt ans au Tchad.

En intervenant militairement aujourd'hui, Déby semble avoir voulu prendre l'opposition de vitesse. Aux centaines d'hommes appuyés par des blindés qui ont

• Sortie du film « Diamant de sang »

Les diamantaires protestent



Prospecteurs « Illégaux » de diamants, en Sierra Leone, en 2001.

L'action du film *Blood Diamond* (*Diamant de sang*), film d'aventures prévu pour sortir dans les salles américaines début décembre, se situe en Sierra Leone, pendant la guerre qui s'y est déroulée entre 1997 et 2000. Derrière les aventures du héros qui est à la recherche d'un diamant rose, ce film montre la contrebande de diamants qui s'opère dans plusieurs pays africains, et dont la vente permet d'alimenter en armes les différentes factions en guerre, qu'elles soient du côté des gouvernements ou des rebelles, et les ravages qu'elles provoquent parmi les populations.

Mais qui dit vendeurs de diamants à un bout dit forcément acheteurs à l'autre bout. Or les producteurs de diamants, tout comme les diamantaires qui achètent ces pierres pour les tailler avant de les revendre aux joailliers, ont élevé des protestations contre ce film. Ce qui les indignent n'est pas tant les massacres des populations, occasionnés et alimentés par le trafic de diamants, mais le fait que le film... sorte juste avant les fêtes de fin d'année, période faste pour les ventes ! Ils craignent que, écœurés par ce qu'ils auront vu, les spectateurs (du moins ceux qui ont les moyens) ne veuillent plus acheter de diamants. Or, plus de la moitié des quatorze milliards de dollars que rapportent les ventes de diamants polis

obtenue

été déployés en Centrafrique, d'autres associés à des forces centrafricaines devraient s'ajouter pour attaquer la zone tenue par les rebelles de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) au nord-est du Tchad. La France devrait prendre part à cette intervention militaire, en apportant non seulement un soutien logistique mais aussi des « *conseillers militaires armés* ».

Pour l'impérialisme français, il s'agit une fois encore d'affirmer son implication dans cette région et de montrer que les dictateurs locaux peuvent compter sur le soutien de ses troupes, pourvu qu'ils défendent les intérêts des trusts français. L'intérêt des populations tchadienne et centrafricaine n'a rien à voir dans cette affaire.

Roger MEYNIER

s'effectuent aux États-Unis.

Pour leur défense, les gros producteurs de diamants, dont le sud-africain De Beers, avancent que ce secteur fait vivre des millions de gens en Afrique. À les en croire, ceux-ci seraient les premiers pénalisés par une baisse des ventes. Mais surtout ils affirment que la production et la vente de diamants seraient devenues plus morales depuis 2003, avec la signature du Processus de Kimberley, qui regroupe une soixantaine de pays producteurs, transformateurs ou faisant le commerce de diamants. Toujours selon les diamantaires, la part des « diamants sales » – c'est-à-dire ceux issus de zones de conflits – et servant à les financer serait maintenant infime.

En fait, si le trafic de diamants alimentant des guerres en Afrique aurait officiellement décliné en Angola et en Sierra Leone, il s'est déplacé vers la République démocratique du Congo, le Liberia et la Côte-d'Ivoire. Le pillage des ressources de l'Afrique en minéraux précieux pour le profit des producteurs, diamantaires ou joailliers de luxe des pays riches, continue de plus belle. Et ceux-ci préfèrent que, plutôt que de montrer leur marchandise, on projette *Harry Potter* ou *Blanche-Neige* pour Noël.

Marianne LAMIRAL

• Allemagne Régularisation partielle des sans-papiers en Allemagne

De nombreux immigrés maintenus dans la clandestinité

La Conférence des ministres de l'Intérieur des 16 Länder qui composent la République fédérale a décidé, le 17 novembre, une nouvelle réglementation pour les sans-papiers « tolérés » en Allemagne.

En effet près de 200 000 adultes et enfants ne sont à la fois ni régularisables ni expulsables. C'est le cas par exemple de personnes déboutées du droit d'asile qui ne peuvent cependant être expulsées car la situation dans leur pays d'origine est considérée comme trop dangereuse. Leur statut – si l'on peut dire, car il y a autant de cas particuliers – ne leur donne en général droit ni à un permis de travail ni à l'aide sociale.

L'accord prévoit que les immigrés « tolérés » seront désormais autorisés à travailler. Ceux qui vivent en Allemagne depuis huit ans (six ans pour

ceux ayant un enfant) et ne sont ni fichés par les services de police ni soupçonnés d'être « hostiles à la Constitution » (ce qui laisse libre cours à l'arbitraire policier) recevront un permis de séjour de deux ans renouvelable, à condition d'avoir un emploi. Les autres auront jusqu'au 30 septembre 2007 pour en trouver un. Pour tous ceux qui n'auront rien trouvé à cette date, le plus grand flou règne, mais ils risquent bien d'être expulsés.

Uwe Schünemann, ministre de l'Intérieur de Basse-Saxe, estime que 20 000 personnes pourront profiter immédiatement de ces mesures. Mais cela risque bien de ne pas aller au-delà. Car la recherche d'un emploi, alors que l'Allemagne compte 4 millions de chômeurs officiels, ne sera pas chose aisée. L'organisation d'aide aux réfu-

giés Pro Asyl estime ainsi que, « dans de vastes parties de l'Allemagne, le chômage est si élevé que les "tolérés" n'ont aucune chance d'avoir un emploi ». Par ailleurs, beaucoup d'entre eux sont soumis à une obligation de résidence, ce qui ne favorisera pas la recherche d'un emploi dans les professions où il faut se déplacer (chauffeur routier, ouvrier du bâtiment...). En outre, cette situation va pousser tous les « tolérés » à accepter n'importe quoi d'ici l'échéance du 30 septembre. Ce qui ne peut que conduire à faire pression sur les salaires des emplois les plus mal payés, d'autant qu'il n'existe pas de salaire minimum en Allemagne, hormis dans le bâtiment.

Cette régularisation partielle est donc très loin d'être la « solution humanitaire » dont se vantait le gouvernement

fédéral depuis des semaines. La décision prise aggrave le projet initial, qui était d'accorder aux « tolérés » un délai plus long (de deux ans) pour trouver un travail et de leur garantir à tous un permis de séjour pendant cette période. Par ailleurs, la Conférence des ministres de l'Intérieur a, parallèlement, décidé le renforcement des conditions d'acquisition de la nationalité allemande.

La mesure prise va donc laisser des dizaines de milliers de personnes, y compris des enfants, qui vivent en Allemagne depuis des années, dans la plus grande incertitude. Sans compter qu'au-delà des « tolérés », il y a les sans-papiers qui vivent dans la clandestinité, dont le nombre varierait, selon les sources, de 500 000 à 1 million.

Henri MARNIER

• Réchauffement de la planète :

Pour les gouvernants et les industriels, il n'y a pas le feu

Du 6 au 17 novembre a eu lieu à Nairobi, au Kenya, la douzième conférence des Nations unies sur le changement climatique. Quinze jours de discussion, 180 pays représentés, six mille participants, tout cela pour... élaborer le calendrier des discussions futures. Il n'est pas bien sûr que l'organisation de cette réunion, le transport des délégués, en avion jusqu'au Kenya, puis en voiture jusqu'à la salle de réunion, n'ait pas produit davantage de gaz à effet de serre qu'elle n'en a évité.

En 1997 avait été signé le protocole d'accord de Kyoto, qui prévoyait que les 35 pays industrialisés signataires devaient réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5 % d'ici à 2012, par rapport à leur niveau de 1990. Les USA, suivis de l'Australie, n'avaient pas signé cet accord pourtant extrêmement timoré, au prétexte qu'il pouvait, selon eux, mettre en péril leur économie. Mais les pays signataires n'ont pas, eux non plus, pris la voie d'une véritable réduction, et certainement pas du seul fait



Pollution à New York. Les grandes puissances industrielles sont celles qui rejettent le plus de substances nuisibles.

des États-Unis. Et rien n'indique que ces chiffres vont baisser.

Les spécialistes se disputent sur le rôle et surtout la part réelle de responsabilité de ces gaz dans le réchauffement de la planète. Même si la température moyenne augmente depuis plus de dix mille ans, une époque où les feux de bois de nos ancêtres ne risquaient pas d'augmenter beaucoup l'effet de serre, il est fort probable que rejeter massivement du gaz carbonique ou du dioxyde d'azote dans l'atmosphère relève d'une scandaleuse

irresponsabilité de ceux qui sont les principaux producteurs de ces déchets et, en premier lieu, les industriels. Dans notre société, ils répandent, dégazent, dispersent, rejettent, comme si l'environnement était leur poubelle, au lieu de recycler, de récupérer, de filtrer, de retraiter, de stocker les déchets de leur production. Tout cela pour gérer le court terme en évitant le surcoût des mesures de protection.

Les conférences à répétition – la prochaine aura lieu en 2007 à Bali – n'y changent pas grand-

chose. Celle de Nairobi a décidé que les pourparlers pour prévoir une suite au protocole de Kyoto devront s'engager dès 2008. Certes, surtout qu'il est à présent question de diminuer la production des gaz à effet de serre non plus de 5 %, mais de 50 % avant 2050, et que personne n'envisage de mesure autoritaire, imposant aux industriels le recyclage ou le stockage de leurs déchets. Alors, il faudrait en effet s'y prendre de bonne heure.

À partir de 2012, il est prévu que même les pays pauvres, accusés de liquider trop vite leurs forêts, soient mis à contribution, pendant que les pays riches seraient invités à y effectuer des investissements « non polluants ». Le genre d'investissements qu'ils ne font pas chez eux.

Le capitalisme et les gouvernements à leur dévotion ne semblent pas en mesure de s'attaquer à la pollution de l'atmosphère terrestre parce que, pour cela, il faudrait oser toucher aux profits des industriels.

Roger PÉRIER

• Veolia Suez Bouygues

Tant va la cruche à l'eau

Les pratiques des trois compagnies qui se partagent le marché de la distribution de l'eau, Veolia (ex-Vivendi), Suez (Lyonnaise des Eaux) et Saur, viennent d'être, une nouvelle fois, partiellement éclairées : une association d'usagers rappelle que la Société des Eaux du Nord (SEN, filiale de Veolia et de Suez) doit, depuis 1997, 140 millions à l'agglomération de Lille. Cette somme représente la différence, calculée par la Cour régionale des Comptes, entre ce que la SEN avait perçu comme « provisions pour renouvellement » des canalisations et le montant des travaux réellement effectués. L'association demande que la communauté urbaine de Lille exige d'être remboursée.

D'autre part, le 20 novembre, à l'occasion du renouvellement du contrat entre la communauté urbaine de Bordeaux et la Lyonnaise des Eaux, on apprenait qu'un audit avait fait apparaître un trop-perçu de 29,3 millions d'euros en faveur de la Lyonnaise. Parallèlement, celle-ci prétendait faire payer aux usagers le remplacement des canalisations

en plomb équipant la ville. Finalement la Lyonnaise a accepté d'engager ces frais, alors que la ville de son côté oubliait le trop-perçu.

Le mécanisme de ces trop-perçus est connu depuis longtemps, en particulier depuis la quasi-faillite de Vivendi en 2002. En plus du prix de l'eau (dont on ne sait d'ailleurs pas comment il est calculé et pourquoi il peut varier du simple au double), le consommateur paye une « provision pour renouvellement » du système de distribution. Bien que les canalisations appartiennent aux communes, cette provision est versée aux distributeurs, qui sont censés entretenir le réseau. Mais aucun contrôle systématique n'est prévu sur les travaux et, si l'argent n'est pas dépensé, il reste propriété du distributeur. Par exemple, dans son rapport de 2005, le maire de Paris, Delanoë, soulignait que « pour la première fois » les sociétés avaient fourni les pièces justificatives des travaux entrepris. De plus, concentrées par des sociétés de la taille de Vivendi qui distribue l'eau dans 8 000 villes de France, ces provisions



Station d'épuration en région parisienne. Les compagnies raffolent des liquidités.

deviennent d'importants capitaux qui peuvent être placés sur les marchés financiers.

De son côté l'Union européenne exige que les canalisations d'eau en plomb soient remplacées d'ici 2013, parce qu'elles pourraient être responsables de maladies graves. Suez, Veolia et Saur se hâtent lentement de les changer et essaient de payer le moins possible. En revanche, elles proposent aux usagers des filtres anti-plomb,

payants cela va de soi, pour dépolluer l'eau polluée qu'elles vendent.

Bien entendu, un certain nombre de travaux sont faits, sinon l'eau n'arriverait plus dans les appartements. Mais les gestionnaires privés essaient toujours d'en faire supporter les frais aux usagers ou aux collectivités locales, et d'en payer le moins possible. Alors, l'âge moyen des canalisations continue d'augmenter et des

organismes tout à fait officiels constatent qu'il y a de plus en plus de fuites sur les réseaux, jusqu'à 40 % dans certaines régions.

Ces pratiques, connues de tous depuis des années et d'ailleurs absolument légales, continuent. Car, dans cette société, c'est le profit qui coule de source et tout est fait pour qu'il arrive dans les bons tuyaux, avec le moins de fuites possible.

Paul GALOIS

• Entreprises du CAC 40

Gros profits et peu d'impôts

Les entreprises du CAC 40, l'indice de la Bourse de Paris, se portent bien : plus de 25 % de croissance du bénéfice net entre 2004 et 2005 et presque autant quand on compare le premier semestre 2005 et celui de 2006.

En revanche, ce qui se porte mal, c'est la part de leurs profits qu'elles sont censées consacrer aux impôts pour financer les infrastructures et les services

publics qu'elles utilisent. En France, en 2004-2005, le taux effectif aurait dû être de 35 % des bénéficiaires. Mais, sur les 40 entreprises du CAC 40, seules trois (Total, EDF et Bouygues) ont effectivement payé ce taux. Les autres ont pu s'en abstenir sans problèmes ; certaines, comme Alcatel, Vivendi, Thomson, ont fait valoir leurs pertes importantes des années

antérieures, qui leur permettent de réduire leurs impôts, même si elles recommencent à faire des bénéfices. D'autres – BNP Paribas, L'Oréal les AGF... – se sont contentées d'un taux d'imposition de 20 % à 25 % de leurs bénéficiaires, voire moins, comme Renault imposé à 12,3 %. La revue *Alternatives économiques*, qui relate ces faits, conclut : « Carlos Ghosn n'est

visiblement pas seulement un « cost killer » (tueur de coûts) en interne ou chez les sous-traitants, il maîtrise aussi parfaitement l'art de verser très peu d'impôts à l'État. » Sans aucun doute.

Mais apparemment l'État n'est pas rancunier, puisque le taux officiel d'imposition a été ramené à 33,3 % en 2006 !

Sylvie MARÉCHAL

• Les grands patrons et le gouvernement

Même pas la reconnaissance du ventre

Le gouvernement vient de modifier légèrement les modalités de paiement de l'impôt sur les sociétés. Cela concerne essentiellement les plus grosses entreprises, celles dont le chiffre d'affaires dépasse les 500 millions d'euros, qui devraient payer 90 % de leur impôt avant le 31 décembre, au lieu de 80 % précédemment. Le solde serait comme auparavant acquitté au mois de mars.

Cette mesure n'est donc

qu'un paiement avancé de trois mois de 10 % de l'impôt et vise uniquement les entreprises qui font de gros bénéfices. Elle sert à augmenter de 500 millions d'euros les recettes de l'État pour l'année en cours, de façon à réduire le déficit budgétaire. Le ministre du Budget, Copé, et le gouvernement demandent aux grands patrons ce petit service pratiquement indolore, pour avoir un bilan financier plus présentable en vue des élections.

À l'annonce de cette mesure qu'elle juge « invraisemblable » Laurence Parisot, présidente du Medef, s'est dite « médusée et pantoise ». Copé s'est excusé platement et a fait remarquer que ces 500 millions d'avance sur trois mois sont bien peu par rapport aux cadeaux que les entreprises ont reçus. Le gouvernement, dit-il, « a été attentif à baisser l'impôt sur les entreprises ». Copé chiffre même ces baisses « des impôts, taxes et

charges des entreprises » à 7,5 milliards en cinq ans

Chapeau à la main et tête baissée, Copé rappelle humblement les services rendus et demande une petite fleur qui ne coûte rien. Mais le grand patronat ne se sent pas tenu d'aider ses larbins. Copé devrait le savoir : pour ses semblables, être à genoux devant la bourgeoisie ne suffit pas, il faut être à plat ventre.

Paul GALOIS

C'est la loi, mais...

L'UMP, que dirige Sarkozy, vient de présenter sa liste de candidats à la députation pour 2007. On n'y trouve que 30 % de candidates, alors que la loi sur la parité exige un nombre égal de candidats femmes et hommes.

Sarkozy aime à se présenter comme le défenseur de la loi. Mais le mot « loi » a beau être féminin, pour lui, il ne rime pas avec égalité hommes-femmes en politique.

La misère des retraites au féminin

Avec 1 007 euros brut en moyenne par mois, dit le ministère de l'Emploi, les femmes touchent des retraites de 38 % inférieures à celles des hommes, pourtant déjà pas bien élevées. Le ministère précise que c'est dû au fait que les femmes ont des carrières plus courtes et mal rémunérées.

Cette injustice faite aux femmes n'est pas une découverte et ses causes sont bien connues. Mais les gouvernements passent et se succèdent sans que rien ne change. Pas même les constats accablants que dressent régulièrement les ministres hypocrites.

• Dans les Mauges
(Maine-et-Loire)

Lutte pour la création d'écoles publiques

Les Mauges, le quart sud-ouest du Maine-et-Loire, constituent une région où l'école publique est minoritaire face à un enseignement privé catholique qui est en situation de monopole dans de nombreuses communes.

Le 10 juin a eu lieu à Beaupréau (6 200 habitants) une manifestation pour la promotion du service public d'éducation dans les Mauges, qui revendiquait la création d'écoles, d'un collège et d'un lycée publics.

Un cortège animé et coloré rassemblant 700 personnes a parcouru les rues de la ville. De nombreuses écoles réclamant des ouvertures de classes étaient représentées. Aux dires de tous, la manifestation fut un succès. Dans les jours précédents, le conseil municipal avait apporté son soutien à la création d'un collège et d'un lycée publics à Beaupréau. Le 11 juillet, Jacques Auxiette, président du Conseil régional, annonçait la création du lycée de Beaupréau, dont l'ouverture devrait avoir lieu, au mieux, en 2009. Ce lycée accueillerait à la fois des formations générales et des formations professionnelles.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres : par exemple, pour définir les formations, un premier comité de travail s'est tenu début octobre auquel assistait... un représentant de la direction diocésaine de l'enseignement catholique. La présence de ce dernier a soulevé l'indignation des membres du collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges : pourquoi faut-il un représentant de l'enseignement catholique pour créer un lycée public ? Au cours de ce comité de travail, le sénateur Gaudin et le conseiller général Brossier ont fait part de leur opposition à la création du lycée mais aussi d'un collège public à Beaupréau. Ils ont également proposé d'inviter la direction du lycée privé Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle aux réunions du comité de travail. Le sénateur Gaudin a même proposé d'organiser un référendum local sur la question de la création de la cité scolaire publique !

Mais s'il est vraisemblable que la région tienne sa promesse et construise enfin ce lycée, il n'en va pas de même du collège sur le même secteur, dont la création dépend du Conseil général de droite. En vue de créer ce collège à Beaupréau au sein d'une cité scolaire, les membres du collectif ont rencontré Christophe Béchu, président du Conseil général. Même s'il ne semble pas opposé à cette création, il insiste sur le fait que ce collège public pourrait faire perdre des effectifs aux collèges publics de Montrevault et Montfaucon-Montigné. Pour les membres du collectif, cet argument ne tient pas car les effectifs des écoles publiques de la circonscription ont augmenté de 800 élèves sur les cinq dernières années, et l'augmentation continue : l'école publique de Montrevault est passée de 121 élèves à la rentrée à 143 fin octobre ! Les pertes éventuelles seront donc largement compensées. Les réticences de la part de Béchu viendraient plutôt de l'opposition à la création d'un collège public venant des élus des cantons concernés par celle-ci. Pour obtenir la création de ce collège, le collectif fait circuler une pétition, qui sera remise au Conseil général à l'issue d'une manifestation qui aura lieu le 2 décembre à Angers.

Par ailleurs, les enfants de la région sont encore loin de pouvoir tous accéder à une école primaire publique proche. Alors la lutte pour la défense et la promotion de l'école publique dans les Mauges devra continuer !

Correspondant LO

• Cité scolaire Henri-Wallon – Aubervilliers

Les personnels en grève font reculer le rectorat



Les enseignants de la cité scolaire Henri-Wallon d'Aubervilliers, qui regroupe environ 1 500 élèves de collège et de lycée se sont mis en grève le jeudi 16 novembre pour protester contre le manque de personnel.

La rentrée a été effectuée sans aucun personnel de santé mais non sans incidents plus ou moins graves à gérer. En effet les deux infirmières en poste, qui ont demandé leur mutation, n'ont pas été remplacées, alors que ces infirmières, d'après leurs propres chiffres, avaient comptabilisé près de 1 700 passages d'élèves l'an dernier.

De plus il se confirmait que l'un des trois conseillers principaux d'éducation du lycée, absent en longue maladie, ne serait pas remplacé.

À la suite de la grève, une délégation était reçue dans l'après-midi au rectorat. La réponse était simple : « Remplacez en interne le CPE absent. On vous payera en heures supplémentaires. » Pour tous, c'était là une véritable provocation. Pour ce qui est des infirmières, une des responsables du rectorat expliqua laborieusement que « l'administration [était] confrontée à une crise de recrutement ».

Le lendemain, la grève a été reconduite par les trois quarts des personnels jusqu'au mardi suivant. Les agents de service sont aussi entrés dans le mouvement, non seulement en solidarité mais aussi parce que la chef cuisinière en longue maladie n'avait pas été remplacée.

Lundi 20 novembre, une manifestation a rassemblé sous

une pluie battante une centaine d'enseignants, d'agents et d'élèves dans les rues d'Aubervilliers.

Le mardi 21, une délégation était de nouveau reçue au rectorat. Cette fois-ci le ton avait légèrement changé et le responsable des personnels acceptait de céder en partie sur nos revendications : remplacement à partir du 1^{er} décembre d'un mi-temps pour le CPE, nomination d'une infirmière à partir du 4 décembre et assurance de la nomination d'un contractuel cuisine dès le 22 novembre.

Les demandes ne sont pas entièrement satisfaites mais le sentiment dominant était celui d'une sérieuse avancée, à mettre au compte de ces quatre jours de grève.

Correspondant LO

• Apprentissage à 14 ans

Moins de scolarité pour les jeunes, plus de main-d'œuvre gratuite pour les patrons

Selon le ministère de l'Éducation nationale, les innovations entrant pour la première fois en pratique, comme l'abaissement de l'âge de l'apprentissage à 14 ans (au lieu de 16 ans), seraient un succès puisque 1 600 apprentis juniors ont choisi cette voie depuis la rentrée scolaire.

La « formation d'apprenti junior » est inscrite dans la loi du 31 mars 2006, intitulée sans vergogne « pour l'égalité des chances ». Avec beaucoup d'hypocrisie, et sous prétexte de permettre à des adolescents, non seulement d'acquérir le « socle commun de connaissances », mais également de réaliser « un parcours d'initiation aux métiers », le gouvernement organise la sortie des jeunes du système scolaire avant la fin de la scolarité en principe obligatoire, soit avant l'âge de 16 ans.

Dans les entreprises où ils seront censés apprendre un métier, ces jeunes ont toutes les chances de devoir travailler à

des tâches ni qualifiées ni formatrices mais seulement utiles à l'entreprise, et cela à peu près gratuitement. Le décret d'application précise en effet que le jeune apprenti de 14 ans ne touchera pas un salaire pour son travail, mais une « gratification » s'élevant à 20 % du smic par « heure d'activité », et seulement « à l'issue de 20 jours de présence dans une même entreprise ». Le remboursement des frais de nourriture et de transport est laissé à la discrétion du patron, sans aucune obligation légale, alors même que des crédits d'impôts sont prévus pour les entreprises qui auront recours à l'apprentissage junior. Cette gratification dérisoire n'est même pas à la hauteur de la rémunération du jeune de 16 ou 17 ans, qui signe un contrat d'apprentissage à la sortie de l'école et qui touche alors un maigre 25 % du smic la première année, puis 37 et 53 %, respectivement la deuxième et la troisième années.

En principe, le jeune peut interrompre son apprentissage et demander à reprendre sa scolarité, mais dans des conditions et des établissements jugés adéquats à l'issue d'un « bilan approfondi » de ses capacités, précise la loi. Comme s'il était facile à un jeune de reprendre des études après les avoir interrompues pour passer ses journées à faire des shampoings sous prétexte d'apprendre le métier de coiffeur ou à nettoyer l'atelier sous prétexte d'apprendre la mécanique !

Dans ces conditions, ce que le gouvernement appelle l'apprentissage junior a toutes les chances de se traduire par la mise à la disposition des entreprises d'une main-d'œuvre bonne à tout faire, quasiment gratuite, malléable et corvéable à merci, sans aucune garantie que l'apprenti acquière une qualification professionnelle pouvant lui être utile à trouver ensuite un véritable emploi.

Lucienne PLAIN

• Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais)

Les brigands du patronat : fais les valises et tire-toi !

Il y a quelques années, le bagagiste américain Samsonite avait repris une usine de 200 salariés située à Hénin-Beaumont. Aujourd'hui, ceux-ci ont des raisons de s'inquiéter pour leur emploi.

En effet, en juin 2005, Samsonite a décidé de se désengager de ce site. Deux repreneurs se sont présentés, ils proposaient de mettre fin à l'activité de bagagiste et de la remplacer par une société fabriquant des panneaux photovoltaïques sous le nom d'Energy Plast.

Mais dix-huit mois après la cession, aucune production de panneaux n'avait encore commencé. Les salariés d'Hénin-

Beaumont se sont donc inquiétés, d'autant plus qu'ils avaient appris qu'une usine du bagagiste Delsey – située à Montdidier dans la Somme – s'était trouvée dans la même situation que l'usine d'Hénin-Beaumont, avec les mêmes repreneurs, et que la liquidation du site avec le licenciement de 200 personnes avait été prononcée par le tribunal d'Amiens en mai 2006.

En fait, les repreneurs en question avaient déjà pas mal sévi. L'un d'eux avait déjà été mis en examen pour abus de confiance aggravé, faux et usage de faux, et banqueroute par détournement d'actifs par un tribunal de grande instance. À Delsey, une syndicaliste avait vu

des papiers indiquant que leur « repreneur » avait d'autres entreprises en redressement et qu'il était acculé par les huis-siers !

La combine des grands patrons est de trouver un repreneur pour ne pas avoir à payer de plan social (avec les reclassements, les indemnités...). Les travailleurs licenciés se retrouvent alors devant un nouveau patron non solvable, alors que l'ancien a son compte bien garni.

À ce jour, pour les salariés d'Hénin-Beaumont, dix-huit mois après la prétendue reprise d'activité, la fabrication de panneaux n'a même pas commencé, et ils continuent à fabri-

quer des bagages et des pièces pour l'automobile... avec beaucoup d'heures de chômage technique, de RTT et donc des salaires amputés et un avenir plus qu'incertain.

Pour essayer de se défendre contre les sales coups de leur employeur, les salariés de l'usine, soutenus par la CGT, vont déposer une plainte contre le groupe Samsonite – une procédure d'alerte avait déjà été engagée en juillet – et lancent des appels à la population pour qu'elle les soutienne.

Ils appellent à différentes manifestations.

Correspondant LO

• Pfizer -Orléans

La direction ne lâche pas, nous non plus

Le mouvement de grève ne faiblit pas chez Pfizer à Orléans où les travailleurs, craignant le licenciement suite à la vente de l'usine, demandent une indemnité de 10 000 euros et la garantie de l'emploi. À près de 200, nous nous sommes rendus à l'autre usine Pfizer, à Amboise, où un CCE extraordinaire se tenait le jeudi 16

novembre. Nous en avons profité pour informer nos camarades d'Amboise de notre mouvement et discuter de la nécessité de se battre face à l'avidité d'un trust comme Pfizer. L'accueil a été chaleureux, beaucoup nous ont encouragés à continuer notre lutte, malgré les messages internes de la direction d'Amboise, qui voulait faire

peur aux salariés du site. La négociation qui a eu lieu le lendemain n'a rien donné, et le mouvement a été reconduit massivement en assemblée générale jusqu'au jeudi 23 novembre.

Mardi 21, nous avons décidé de nous adresser aux travailleurs de Famar, une autre entreprise pharmaceutique, puis à la

population à la gare d'Orléans. Le 23, était prévu un rassemblement devant le siège parisien, et d'autres actions étaient prévues pour toute la semaine. Autant dire que nous ne sommes pas prêts à lâcher sur nos revendications : sur la garantie de cinq ans et les 10 000 euros net par personne.

Correspondant LO

• Orléans La Source (Loiret)

Après le licenciement pour avoir fait crédit aux clients

Les habitants avec Babette ont fait caler Champion

Le lundi 20 novembre, c'était l'audience de conciliation au tribunal des prud'hommes entre un membre de la direction de Champion et « Babette », l'employée du supermarché de la Source licenciée pour avoir consenti des crédits aux clients.

Jusqu'à là la direction de Champion avait fait le mort depuis la rencontre avec le comité de défense de Babette, le 13 octobre. Mais les habitants du quartier, plus de deux mois après le licenciement de Babette, sont toujours aussi mobilisés.

Une réunion dans une salle près de Champion a réuni plus de 60 personnes du quartier le lundi 13 novembre. Ce jour-là il a été décidé que trois membres du comité accompagneraient Babette au tribunal des prud'hommes et que, une fois la conciliation passée, nous appel-

lerions à un boycott du magasin le dimanche 26 novembre à 10 heures, avec un nouveau rassemblement et une animation devant Champion.

Depuis deux mois, de nombreux habitants ont déserté le magasin. Et l'idée de toucher un peu plus Champion au portefeuille avant les fêtes en organisant un boycott le dimanche matin a fait l'unanimité.

Cette décision prouvant la mobilisation des habitants, connue sans aucun doute par la direction de Champion, l'a sans doute conduite à proposer une conciliation à Babette, qu'elle a acceptée. Le licenciement pour faute grave a été annulé et Babette a obtenu des indemnités. La direction de Champion a fait jouer la clause de confidentialité sur leur montant.

Dès lundi, FR3, présente au tribunal, et France Bleu Orléans ont passé les interviews de



La protestation avec signature de pétition à la mi-octobre.

Babette et de son avocate ; elles ont déclaré toutes les deux que c'est grâce à la mobilisation des habitants que Babette avait fait céder Champion.

Aussi Babette et son comité ont décidé de maintenir le rassemblement prévu.

Déjà, dans le quartier, les habitants expriment leur satisfaction. Au café du centre commercial, les membres du comité

venus faire un compte rendu ont rencontré des ouvriers de Pfizer. L'usine, en grève depuis quinze jours, se situe à 500 mètres du centre commercial. Autant dire que les discussions sont chaleureuses et qu'il y aura à nouveau de l'ambiance devant Champion dimanche 26 novembre.

Correspondant LO

• CNE

Licenciements toujours abusifs

Lundi 20 novembre, le conseil des prud'hommes de Lunéville, en Meurthe-et-Moselle, a jugé abusif le licenciement de cinq travailleurs embauchés en contrat nouvelle embauche (CNE) dans un commerce de la ville, qui avaient déposé une requête le 11 avril dernier.

Une de ces salariées, épuisée par plus de soixante-quinze heures de travail consécutifs sur six jours, avait été licenciée dès le premier jour de son arrêt de travail. Deux autres salariées avaient été mises à la porte après avoir réclamé le paiement de leurs heures supplémentaires. Un autre encore avait été, quant à lui, congédié à son retour de congé paternité.

Les travailleurs de Lunéville, qui réclament 75 000 euros de dommages et intérêts, auront eu au moins la petite satisfaction morale de voir leur patron désapprouvé par un tribunal des prud'hommes. Mais, comme beaucoup d'autres travailleurs embauchés en CNE, ils n'en ont pas moins perdu leur travail.

Depuis l'ordonnance du 2 août 2005, le contrat nouvelle embauche, ce nouveau contrat précaire prévu pour les entreprises de vingt salariés et moins, peut être rompu par l'employeur sans justification durant les deux premières années.

Depuis sa mise en place, de nombreux travailleurs ont attaqué en justice, obtenant parfois une reconnaissance du côté abusif de leur licenciement ou même des dédommagements financiers, mais pas toujours.

Malgré la création de ce nouveau contrat, les patrons ne semblent pourtant pas encore satisfaits : ils rêvent de pouvoir licencier encore plus facilement. C'est pourquoi le gouvernement, toujours prompt à aller au-devant des désirs des patrons, s'était précipité pour créer, dans la foulée du CNE, son petit frère, le CPE, contrat première embauche. Ce contrat concernait les jeunes de moins de 26 ans embauchés dans une entreprise, quelle que soit sa taille cette fois.

Mais fort heureusement, cette fois, ils sont tombés sur un os et le CPE a dû être rangé au fond d'un tiroir. Voilà qui montre la voie à suivre pour limiter l'arbitraire patronal.

Aline RETESSE

• Peugeot-Citroën – Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Les intérimaires font reculer la direction

Une centaine de travailleurs intérimaires de Peugeot-Citroën Aulnay ont fait grève mercredi 16 novembre, exigeant d'être payés pour les jours de chômage que la direction leur a imposés, comme au reste de l'usine, une semaine entière en octobre. La grève s'est poursuivie jusqu'au vendredi. Entre-temps, la direction céda pour tous les intérimaires, près de 500 travailleurs. C'est la première grève de travailleurs intérimaires à Aulnay.

C'est au moment de la paie d'octobre, au vu des montants encore plus bas que d'habitude, inférieurs à 1 000 euros,

qu'un petit noyau d'intérimaires quittaient la chaîne et manifestaient pour leurs salaires. Ils entraînaient une centaine d'entre eux et d'autres travailleurs en contrat CDI, qui se joignirent à eux par solidarité.

Suite à la semaine chômée d'octobre, les travailleurs avec des contrats classiques ont eu leur salaire maintenu par le biais des « compteurs » de « capital temps ». Il n'en était pas de même pour ceux qui sont intérimaires. Ces derniers doivent attendre la fin de leur mission pour être payés, en vertu d'un accord PSA de fin 2003 (signé par CFDT, FO, CFTC, SIA) qui « annualise » le temps de travail des intéri-

maires ! C'est une aberration voulue par PSA pour repousser le paiement en fin de mission.

Mais, entre-temps, il faut bien vivre. Alors les intérimaires ont utilisé le bon moyen : la grève. La direction a bien essayé de remplacer les grévistes à leur poste, cette fois-ci par des embauchés. Mais beaucoup ont refusé... d'autant plus que les postes tenus par les intérimaires sont parmi les plus durs à tenir ! Les chefs ont dû s'y mettre mais cela n'a pas suffi. L'un des montages s'est arrêté ; la direction reconnaît avoir perdu 80 voitures.

Elle a voulu menacer les intérimaires de ne pas être

payés du tout, en faisant téléphoner par les entreprises d'intérim... mais cette tentative de pression a eu l'effet contraire ! Finalement, le mercredi soir, la direction céda partiellement en acceptant de payer deux jours chômés. Puis, devant la grève qui continuait, elle a dû finir par craquer en acceptant de payer les autres jours chômés. Si bien que les intérimaires auront leur paie normale.

Ce sont maintenant les employeurs des entreprises d'intérim qui téléphonent en disant que les chèques sont prêts... Comme quoi, il y a des actions qui rendent les patrons un peu raisonnables !

Correspondant LO

• Alstom-Belfort (Machines Électriques)

La grève pour les salaires

Depuis lundi matin 13 novembre, c'est la grève dans les ateliers de Machines Électriques d'Alstom-Belfort, l'un des deux secteurs de la filiale TurboMachines où sont fabriqués les alternateurs de centrales. Partie de l'atelier Isotenax, elle s'est rapidement propagée dans tout ce secteur où travaillent 120 ouvrières et ouvriers, répartis sur deux équipes, la nuit et le week-end.

Les revendications portent sur les salaires : 150 euros d'augmentation générale sur le salaire de base, et une prime exceptionnelle de 1 000 euros. Depuis des mois, le mécontentement couvait face à une direction qui pressait toujours plus les travailleurs, pour tenir des délais de plus en plus serrés, pour faire des heures supplémentaires ou encore refuser les jours de congés RTT. Après huit ans avec zéro centime d'augmentation générale, des années avec de longues périodes de chômage partiel payé à 50 %, et des centaines de licenciements, les ouvriers ont eu droit cette année à 25 euros d'augmentation, alors que le PDG d'Alstom, Kron, vient de

s'augmenter de 37 %, touchant un salaire de 187 000 euros mensuels.

Au même moment, les journaux étalaient les 67 % de hausse des profits d'Alstom sur les six derniers mois. « Maintenant, il y en a assez des sacrifices toujours pour les mêmes. On veut notre part du gâteau », entendait-on.

Alors que la production est complètement arrêtée et les ateliers déserts, tous les matins, une cinquantaine de grévistes se rassemblent avec les délégués CGT, CFDT et FO ; quant aux chefs, ils évitent soigneusement toute attitude provocante à l'égard des grévistes. Aux Turbines Vapeur, l'autre principal secteur de TurboMachines, sans avoir encore rejoint la grève, les travailleurs ont débrayé tous les jours dans les deux équipes pour les mêmes revendications, diminuant fortement la production.

Lundi matin 20 novembre, après une semaine de grève et un week-end où, cette fois, ça n'a pas travaillé, c'est à une soixantaine, donc un peu plus nombreux, que les ouvriers de Machines Électriques se sont retrouvés, avec la détermina-

tion à continuer, tant que la direction ne répondrait pas en espèces sonnantes et trébuchantes aux revendications. Car, jusqu'à présent, elle veut

chines, mardi matin 21 novembre la direction avançait le chiffre d'une prime de 400 euros calculée sur les résultats des six derniers mois.



bien discuter des problèmes d'ambiance de travail, mais pour les salaires, elle propose... d'avancer au 15 décembre les réunions de négociations salariales prévues pour 2007. « Ce n'est pas une réunion qu'on veut, c'est du pognon », disent les grévistes. Revenant à chaque fois avec une proposition d'accord d'intéressement, inexistant jusqu'à présent à TurboMa-

« Cela est très insuffisant ! » ont dit les ouvriers.

Tout en mesurant la difficulté à pouvoir, seuls, faire céder Alstom, les travailleurs de Machines Électriques continuent leur grève. C'est d'autant plus remarquable que, dans cette usine, la dernière grève pour les salaires remonte à 1994.

Correspondant LO

• Saint-Gobain Abrasifs (ex-Norton) – La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

Les travailleurs continuent la grève

La grève des cent travailleurs de l'usine Saint-Gobain Abrasifs (ex-Norton) de La Courneuve, entamée le lundi 13 novembre, se poursuit, faisant toujours l'unanimité.

La fermeture de l'usine, annoncée pour janvier-février 2007 au plus tard, a provoqué la colère de tous les travailleurs, qui réclament bien plus que ce qu'a prévu la direction. Mercredi 22 novembre, ils se sont retrouvés devant l'usine dès 6 heures pour bloquer l'accès à la Plateforme du Bâtiment située sur le même site, ce qui a provoqué une belle pagaille toute la matinée.

Il faut dire que la direction se fait tirer l'oreille et ne recule que petit à petit. Ainsi, l'âge de la préretraite, prévu à 57 ans dans un premier temps, est passé à 56 ans et demi, puis à 55 ans et 10 mois ! Le plafond de l'indemnité supra-conventionnelle de licenciement, versée en plus des indemnités conventionnelles à ceux qui n'auraient ni reclassement interne ni préretraite, a été porté de 15 000 euros à 20 000 euros, puis à 23 000 euros en fonction de l'ancienneté. Pour les travailleurs qui ont été en contact avec l'amiante et dont certains sont malades, la direction n'avait rien prévu ; elle consentirait maintenant à faire du « cas par cas » mais ne veut rien faire figurer au plan social à ce sujet, ne voulant sans doute pas assumer les malades à venir.

Sur les reclassements, dont le nombre ridicule en région parisienne et les horaires demandés laissent plutôt présager des licenciements secs, la direction dit qu'elle « essaiera » d'en trouver de nouveaux dans les différents sites dont Saint-Gobain dispose en région parisienne (Plateforme du Bâtiment, Lapeyre, Placoplâtre, K par K, etc.). Mais essayer ne suffit pas, il faut des garanties de reclassement pour tous ceux qui ne peuvent prétendre à une autre solution.

Alors, s'il y a des reculs, ils sont encore bien trop minces pour que les travailleurs décident de cesser la grève !

Correspondant LO

• Banque de France

Gouvernement et direction contre les salariés et leurs retraites

Les employés de la Banque de France sont la nouvelle cible du gouvernement. Lors d'une interview au quotidien *Le Parisien* du 20 novembre, Jean Arthuis, président de la commission des Finances du Sénat et ex-ministre des Finances dans les gouvernements Juppé, a osé déclarer : « *Il est du rôle du Parlement (c'est-à-dire de l'ensemble constitué par l'Assemblée nationale et le Sénat) de gommer les anomalies et les gabegies. En l'occurrence, la Banque de France est un des chantiers de référence.* »

Ce n'est pas à l'activité de cette banque qu'il faisait ainsi allusion mais à la situation de ses employés. Il part en guerre contre ceux qui sont désignés comme de scandaleux privilégiés, sous prétexte qu'ils seraient un peu mieux lotis que d'autres travailleurs. Et en espérant recueillir l'assentiment d'une partie de l'opinion publique, Arthuis – relayé par la presse – a commencé par dénoncer le budget du comité central d'entreprise de la Banque.

Ce budget permet au personnel de disposer, comme dans d'autres grandes entreprises, de centres de vacances, de restaurants d'entreprise à bon marché, d'aides sociales, etc., toutes choses qui n'ont rien d'exceptionnel. Arthuis calcule que le budget du CCE représente 13 % de la masse salariale, ce qui est beaucoup trop à ses yeux. Il oublie de préciser que le fonctionnement du CCE ne concerne pas que les 13 400 employés de la Banque mais aussi le millier d'employés non statutaires qui y travaillent ainsi que ses quelque 12 000 retraités. De plus, les 82 millions présentés par Arthuis comme le budget de fonctionnement du CCE comprennent des postes qui n'auraient rien à y faire, comme par exemple les frais d'entretien des propriétés de la Banque de France. Dans ces conditions, les calculs qui servent d'arguments à Arthuis sont délibérément malhonnêtes et le budget réel du CCE ne s'élève qu'à environ 2,5 % de la masse salariale, soit quelque 13 millions

d'euros. Ce n'est pas pareil !

En fait, cette attaque contre les employés de la Banque de France vise surtout leur régime spécial de retraite, actuellement remis en cause par la direction. Celle-ci voudrait que le nombre d'années de cotisation nécessaires pour une retraite à taux plein passe de 37,5 à 41 années. En réalité, cela signifierait une diminution importante du montant des retraites. Or, actuellement, la retraite d'un employé n'est pas très élevée. Par exemple, pour un employé au plus bas niveau, celui d'agent de service, elle se situe à environ 1 200 euros par mois. Pour faire passer son projet, la direction compte sur l'acceptation des syndicats, sinon de la CGT (qui représente un quart des voix aux élections du personnel), du moins de tous les autres, SNA (autonomes), CGC, CFDT, CFTC, FO et SIC (Syndicat des Indépendants Chrétiens), qui se sont en effet engagés à le signer.

Mais rien ne dit que les employés acceptent aussi facilement ces reculs sociaux qu'on veut leur imposer. La Banque de France a fait 500 millions de bénéfices en 2005 et compte en faire plus à l'avenir. C'est dire combien assurer des retraites correctes aux employés et maintenir le fonctionnement du CCE ne lui poserait aucun problème. Mais comme partout, il s'agit de ne pas toucher aux profits.

Correspondant LO

• DHL – Saint-Witz (Val-d'Oise)

En lutte pour l'emploi

Mardi 21 novembre, les grévistes de DHL, venus de Saint-Witz, dans le Val-d'Oise, étaient nombreux à manifester au siège de l'entreprise à Tremblay, en Seine-Saint-Denis. Des salariés d'autres centres étaient là aussi. Pas de licenciement, des reclassements dans des conditions convenables, comme celles obtenues par les salariés de DHL de Paris Nord II : les manifestants voulaient se faire entendre de la direction qui voudrait bien que le mouvement s'enlise.

Filiale de la Deutsche Post, la société DHL emploie 12 000 salariés en France, 80 000 dans 44 pays. Cette société traite, en particulier, l'envoi des colis et fait de la rapidité des acheminements sa « spécialité ». Le site de Paris Nord II va fermer fin décembre 2006. Quant au site de Saint-Witz, qui emploie 70 personnes, il est également menacé de fermeture.

Les principaux clients de DHL étaient TRW et Delphi, deux équipementiers de l'automobile. Or DHL vient de dénoncer son contrat avec TRW. Quant à Delphi, elle a rompu son contrat avec DHL, pour faire faire le travail à Cergy. La direction s'appuie sur cela pour dire qu'elle est prise à la gorge, alors que tout le monde sait que DHL fait d'énormes profits.

À Saint-Witz, ce sont donc 70 travailleurs, essentiellement des femmes, qui risquent de



Manifestation au siège,

perdre leur emploi. Depuis des mois que ces menaces planent, le syndicat CGT réclamait des informations précises que la direction s'était engagée à donner le 7 novembre. Eh bien, c'est un Plan social pour l'emploi (PSE) qu'elle a annoncé, mais sans vouloir en donner le contenu. Les salariés ont réagi en décidant la grève à l'unanimité dès le 8 novembre.

Mercredi 15 novembre, la direction a proposé de renouveler pour trois ans le bail du site (l'actuel venait à expiration en 2007)... mais sans s'engager à garantir l'emploi des 70 salariés ! DHL a aussi parlé de reclasser une dizaine de salariés dans un dépôt à Bresles, près de Beauvais, dans l'Oise. Mais les grévistes veulent que tous soient

reclassés.

Lundi matin 20 novembre, la direction a tenté un coup de force en faisant venir des travailleurs d'Allemagne pour faire les livraisons. Mais quand les grévistes leur ont expliqué que la direction les utilisait pour briser une grève, ils sont repartis, et cela a remonté le moral de tout le monde.

La direction tente aussi de faire appel à des travailleurs d'autres sites et une partie du transport est effectué. Mais la manifestation du 21 novembre montrait que les grévistes tenaient bon. La direction, qui a reçu une délégation, a néanmoins continué de faire la sourde oreille. Alors la grève continue.

Correspondant local

• Aubade, Well, Arena...

Le profit des marques au prix des licenciements

Début octobre, le groupe Aubade, fabricant de lingerie, annonçait la suppression de 180 emplois sur 280 dans son usine de la Vienne, sous le prétexte d'un coût de main-d'œuvre trop élevé comparé à celui de la Tunisie où les fabrications devraient être transférées.

Mi-novembre, sous le même prétexte, la direction du groupe Well, fabricant de bas et de collants, annonçait son projet de fermeture des chaînes de fabrication de l'usine du Vigan dans les Cévennes, avec à la clé la suppression de 300 des 438 emplois du site.

Maintenant, à Libourne, en Gironde, toujours sous ce

même prétexte de coût de main-d'œuvre trop élevé – mais cette fois par rapport à la Chine – les 169 travailleurs de l'usine Arena, fabricant de maillots de bain, apprennent qu'ils seront très probablement licenciés avant la fin du premier semestre 2007.

Pourtant ces trois groupes industriels vont bien. Aubade annonce 1,2 million d'euros de bénéfices pour 2005. Well se présente comme le numéro 2 européen du collant. Quant à Arena, qui sponsorise la championne olympique de natation Laure Manaudou, ses 77 millions de chiffre d'affaires pour 2005 ont dû générer un joli petit

profit. Mais les actionnaires en veulent plus. Alors, ils font déplacer les capitaux et les usines là où les profits sont encore plus substantiels parce que l'exploitation des travailleurs est encore plus grande.

Ces lingeries, bas, collants et maillots de bain de marque vont être fabriqués à un moindre coût. Mais, dans les magasins, leurs prix seront toujours aussi élevés. Ici, des centaines de travailleurs vont perdre leur moyen d'existence. Là-bas, d'autres seront surexploités pour des salaires de misère. Telle est la logique de la libre entreprise.

Sophie GARGAN

• SNCF – Gare de Paris-Montparnasse

La direction fait la sourde oreille

La gare TGV de Paris-Montparnasse est particulièrement bruyante. Et si les voyageurs ne subissent cet environnement sonore que lors de leur passage sur le quai, pour les cheminots qui travaillent là, agents d'accueil ou de sécurité, c'est particulièrement insupportable.

Ainsi, certains collègues ont vu leur acuité auditive baisser au point de devoir mettre un appareil après quelques années passées sur les quais.

Une étude de l'Agence d'essai ferroviaire, organisme lié à la SNCF, vient de donner ses conclusions. Les résultats ont fini par faire ressortir que la valeur limite, 87 décibels en moyenne sur 8 heures, était dépassée en plusieurs endroits de la gare avec un maximum pouvant atteindre 94 décibels sur 8 heures ! Et il ne s'agit là que de moyennes, le bruit pouvant faire des sauts jusqu'à 120 décibels et plus parfois (coups de sifflets, par exemple).

Jusqu'à cette étude, réclamée depuis longtemps par les organisations syndicales, la direction SNCF ne tenait aucun compte des réclamations des cheminots concernés, pas plus que de celles des syndicats ou du CHS-CT (Comité d'hygiène et de sécurité-conditions de travail). Elle a procédé à plusieurs mesures du bruit qui, toutes, ont donné des résultats... comme par hasard juste en dessous de la limite légale. La médecine du travail, très dépendante de la direction, n'a jamais voulu y regarder de

plus près.

En réunion avec les élus du comité hygiène et sécurité, la direction a bien accordé aux agents d'accueil des bouchons atténuateurs de bruit, mais sur le terrain cette possibilité est refusée par la hiérarchie, sous prétexte de « réglementation incompatible » avec le travail à effectuer. Quant aux cheminots qui font partir les trains, ils n'ont droit à rien, toujours pour des raisons de sécurité !

Jusqu'à présent aussi, aucune modification du matériel, en particulier des motrices, n'est envisagée par la direction. Pire même, si une modification des semelles de frein est malgré tout prévue, la direction fait fonctionner les turbines de ventilation des motrices TGV en gare. Au niveau de la dalle en ciment construite au-dessus des voies de la gare Montparnasse, il y aurait sans doute des possibilités de revêtement des piliers et du plafond susceptibles d'atténuer le bruit. Mais rien n'est prévu.

Suite aux conclusions de son étude, la direction SNCF n'a pour l'instant pas vraiment réagi. La seule nouveauté est que la directrice adjointe a laissé entendre qu'elle demanderait une dérogation au règlement en matière de sécurité afin d'autoriser tous ceux qui travaillent sur les quais à porter des bouchons d'oreilles.

Reste à savoir si les cheminots du secteur toléreront longtemps que la SNCF reste sourde à leurs protestations et à leur revendication de ne pas perdre leur santé au travail.

Correspondant LO



• SNCF - Dijon

Pour soutenir Patrick Triboulin 300 travailleurs manifestent

Le 14 novembre, près de 300 personnes ont manifesté de la gare au tribunal de Dijon pour exprimer leur soutien à Patrick Triboulin, un conducteur qui passait en correctionnelle sur plainte de la SNCF. Parmi les manifestants, on comptait une majorité de cheminots, pour beaucoup adhérents de Sud, syndicat auquel appartient Patrick, mais aussi un groupe d'employés de La Poste et d'autres travailleurs de la ville.

Alors que la plainte portait sur de prétendues « violences en réunion avec arme par destination » (une corne de brume !), l'avocat de Patrick a clairement montré, notamment à l'aide d'une vidéo, que Patrick n'avait... pas de corne de brume. Quelques cadres

zélés ont témoigné en faveur de la directrice de région, alors que des collègues de Patrick sont venus le soutenir à la barre. Le tribunal a reporté son jugement au 19 décembre. Sans doute inquiète de la décision qu'il pourrait prendre, en dépit de la réquisition assez incroyable du procureur, la direction a convoqué aussitôt Patrick devant le conseil de discipline, avec l'intention déclarée de le licencier.

La direction SNCF régionale de Dijon a déjà pris une bonne claque le 8 novembre (jour de la grève nationale des cheminots) quand l'inspection du travail a refusé le licenciement d'un guichetier accusé d'avoir... remboursé 120 euros en liquide. Ce refus montre bien que les accusa-

tions de la direction ne sont que de mauvais prétextes pour se débarrasser de gêneurs. Or le crime de Patrick est justement d'être venu soutenir son camarade guichetier le 31 août lors d'une réunion du Comité d'entreprise qui évoquait l'affaire.

L'attitude belliqueuse et répressive de la directrice de région, qui s'en est encore prise aux grévistes dans *Le Bien Public*, le quotidien régional, lors de la grève du 8 novembre, suscite une irritation de plus en plus en plus vive parmi les cheminots, qui pourrait se transformer en coup de colère si la direction ne revient pas sur ses intentions.

• Bourgeois-Découpage – Besançon

Travailler plus et gagner moins... vraiment un truc de Bourgeois !

« Vous voulez qu'on vous coupe un doigt ou le bras ? » C'est une question de ce genre que pose le patron de Bourgeois-Découpage. Il propose de passer l'horaire de travail à 38,50 heures, payées 35, et la suppression d'une prime de fin d'année pour 2007 et 2008 – en réalité une prime d'assiduité fortement amputée dès une semaine d'absence pour maladie et supprimée pour un mois, que la presse présente comme un treizième mois.

En cas de refus, le patron menaçait les 550 travailleurs du site de Besançon d'une centaine de licenciements. Si la proposition est acceptée, il n'y en aurait « qu'une cinquantaine ».

Les médias ont beaucoup parlé d'un vote des salariés acceptant ces propositions. Sur France 2, mardi 21, les commentaires étaient que les travailleurs

« n'hésitent plus à abandonner les 35 heures pour sauvegarder leur emploi ». Sur TF1, « les travailleurs ont décidé » de passer aux 38,50 heures. Des gens souvent si prompts à vanter les mérites de la démocratie n'étaient pas très regardant sur les conditions d'un vote... qui n'a pas eu lieu ! Des sondages à main levée à la demande de syndicalistes visi-

blement pressés d'avoir une réponse positive ont bien eu lieu dans certains services, où quelques dizaines ont approuvé le projet en espérant sauver des emplois et d'autres se sont prononcés contre. Mais comme le dit un ouvrier, « il nous faut un an pour avoir 1 % d'augmentation, ce n'est pas en cinq minutes qu'on va voter pour 10 % de baisse ».

Du côté des syndicats, si l'ampleur de la menace de suppressions d'emplois a bien été dénoncée, tous admettent qu'il « faut accepter de faire des sacrifices » et reprennent les arguments

de la direction sur la concurrence étrangère ou la hausse du coût de l'acier qui plomberait les comptes de Bourgeois. Soit dit en passant, Arcelor est actionnaire de Bourgeois à hauteur de 30 % et la famille Bourgeois possède elle-même des usines en Suisse, au Danemark et en Chine.

Pour le moment, l'ambiance est davantage à l'inquiétude qu'à la révolte face au chantage du patron, qui ne promet même pas de ne faire aucun licenciement en cas d'acceptation de la fin des 35 heures, mais seulement d'en faire moins. Rien n'est encore

décidé, un référendum devrait avoir lieu dans les jours qui viennent. Comme le dit un ouvrier interrogé par le journal *L'Est Républicain* : « On nous demande toujours plus de sacrifices alors qu'ici il y a des gens qui se permettent de rouler en Maserati. Trop, c'est trop ! »

Les Bourgeois sont connus pour leur goût des voitures de sport Maserati et Porsche. Et pour ces gens-là, un parc de voitures de course est bien plus important que l'emploi ou les conditions de travail des ouvriers.

Correspondant LO

• Liban, après l'assassinat du ministre Gemayel

Vers l'affrontement armé ?

Après l'assassinat de Pierre Gemayel, le 21 novembre à Beyrouth, les dirigeants et les médias occidentaux ont retrouvé un de leurs thèmes favoris. Ils ont accusé encore une fois la Syrie de tous les maux du Liban, attribuant au régime de Bachar Al Assad la responsabilité des assassinats successifs de journalistes ou de dirigeants politiques depuis deux ans.

Le régime syrien n'est certainement pas un modèle d'innocence. Cependant ceux qui résument la situation libanaise à cette opposition entre des « bons », anti-syriens, et des « méchants », pro-syriens, mentent de façon intéressée ; à commencer par les dirigeants occidentaux, et notamment français.

Le gouvernement libanais de Fouad Siniora est dominé par le rassemblement dit « du 14 mars », regroupant les représentants d'une bour-

geoisie affairiste, chrétienne maronite et musulmane sunnite, qui veut se faire l'agent direct des intérêts américains et occidentaux, au mépris des intérêts de la majorité de la population.

Le ministre Pierre Gemayel lui-même était le rejeton d'une lignée familiale dont l'ancêtre, Pierre Gemayel senior, avait été le fondateur d'un parti fasciste au Liban à son retour des Jeux Olympiques de Berlin en 1936. Pierre Gemayel junior était un ministre de ce parti, le parti phalangiste, et n'en reniait pas l'histoire, jalonnée de nombreux massacres. Il était connu pour ses déclarations, parfois carrément racistes à l'égard de la population chiite du Liban, qu'il avait qualifiée de « bétail ».

C'est sur ce gouvernement Siniora que les États-Unis et la France ont tenté de s'appuyer pour imposer leurs intérêts dans la région aux dépens de

puissances comme la Syrie et l'Iran. Cela est dans la continuité de la politique coloniale de la France qui a créé un Liban séparé de la Syrie et institutionnalisé ses divisions religieuses pour mieux le dominer. Mais cette politique se heurte maintenant à des retours de bâton.

En Irak, les États-Unis s'enfoncent dans le borborygme que l'on sait. Au Liban, Israël a mené cet été une guerre meurtrière sans réussir à écraser le Hezbollah, implanté dans le Sud à majorité musulmane chiite et allié de l'Iran. Le Hezbollah en est sorti renforcé, au moins sur le plan politique. En effet, alors que ses combattants ont réussi à tenir tête à l'armée israélienne, les autres partis du gouvernement libanais ont surtout brillé par leur absence, incapables même de prendre les mesures élémentaires de défense et d'aide à la population civile.

Aujourd'hui, face à un

mouvement « du 14 mars » qui est en partie discrédité, le Hezbollah et ses alliés, l'autre parti chiite Amal mais aussi le « courant patriotique libre » du général chrétien Michel Aoun, demandent une plus grande place au gouvernement. Les ministres chiites du Hezbollah et de Amal ont démissionné, demandant un remaniement ministériel en leur faveur ou des élections anticipées, mais le gouvernement Siniora voudrait continuer comme si de rien n'était. L'assassinat du ministre Gemayel est une pression supplémentaire pour l'en empêcher. En effet, il suffirait qu'un autre ministre vienne à manquer au gouvernement Siniora pour que celui-ci soit constitutionnellement empêché d'agir, et chaque ministre peut comprendre la menace.

L'assassinat intervient dans un climat tendu. Les différents partis semblent se préparer à l'affrontement armé, comme cela avait été le cas lors de la

guerre civile de 1975 à 1990. Chacun cherche à attiser la haine entre les différentes communautés religieuses qui composent le Liban, chrétiens maronites, musulmans sunnites et chiites ou druzes. Et si un compromis peut encore intervenir pour la composition du gouvernement, il n'est pas sûr que cela arrête cette marche vers l'affrontement.

Les différentes fractions de la population libanaise risqueraient alors de servir de chair à canon pour des intérêts qui ne sont pas les leurs. Et la première responsabilité en reviendrait aux dirigeants impérialistes et à leurs manœuvres pour tenter de faire de telle ou telle minorité, religieuse ou ethnique, le serviteur privilégié de leurs intérêts ; quitte à la lâcher le jour où le rapport de forces imposera de trouver un accord, par exemple avec la Syrie et l'Iran aujourd'hui vilipendés.

André FRY

• Israël-Palestine

En dépit des résolutions de l'ONU

Ehoud Olmert persiste et signe

Face à la réprobation générale provoquée par le pilonnage de la ville de Beit Hanoun dans la bande de Gaza et les dizaines de morts qu'il a provoqués, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le 17 novembre une résolution condamnant l'offensive militaire israélienne. Elle appelle au retrait immédiat de l'armée israélienne de ce territoire et demande la mise en place d'une commission d'enquête sur ces bombardements. Elle demande aussi en parallèle l'arrêt des tirs de roquettes palestiniens sur Israël.

La totalité des membres de l'Union européenne ont voté pour cette résolution, se joignant aux pays arabes, tandis que les États-Unis et l'Australie se rangeaient du côté d'Israël. Dix jours auparavant, les États-Unis avaient déjà opposé leur veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité, présenté par le groupe des États arabes, le jugeant « de parti pris contre Israël et politiquement motivé ».

Le vote de la résolution du 17 novembre à une grande majorité des États représentés n'aura probablement pas le pouvoir de changer l'image que s'est forgée l'ONU auprès des peuples du Moyen-Orient, celle d'une assemblée impuissante

ou complice des puissances impérialistes et surtout de la principale, les États-Unis. Il n'a malheureusement pas eu plus d'effet sur la politique du gouvernement d'Ehoud Olmert, qui a décidé de continuer les raids aériens meurtriers sur Gaza, tuant de nouveau cinq Palestiniens, pendant que le Premier ministre dénonçait les « donneurs de leçons » de l'ONU.

Si la population palestinienne n'a pas grand-chose à attendre des résolutions onusiennes, elle a aussi fait reculer l'aviation israélienne qui, ces jours derniers, a renoncé à détruire l'habitation d'un combattant, au nord de Gaza. Plusieurs centaines de voisins et amis s'étaient rassemblés autour de la maison, dans le but de bloquer l'ordre de bombardement. De la même façon, des groupes de femmes avaient déjà, auparavant, permis à plusieurs dizaines de combattants arrêtés de se libérer, bien que les militaires israéliens aient tout de même tiré et tué deux d'entre elles.

Le gouvernement d'Ehoud Olmert persiste dans sa politique d'écrasement de la population de Gaza sous les privations et les bombes. Mais celle-ci apparaît de plus en plus comme menant à l'impasse. En continuant leurs tirs de roquette, les groupes



Après le bombardement israélien sur Beit Hanoun, le 9 novembre : le cadavre d'un « dangereux terroriste » !

palestiniens qui en sont les auteurs cherchent d'ailleurs à démontrer que toutes les attaques israéliennes ne pourront les empêcher de continuer, et qu'elles sont par conséquent impuissantes à assurer la sécurité de la population israélienne, comme le prétend le gouvernement Olmert.

Outre l'exaspération en

Palestine, cette fuite en avant d'Olmert provoque également des remous en Israël. Jusque dans son propre gouvernement, des ministres de son propre parti, Tzipi Livni ou Meir Chehrit, ont déclaré ouvertement que cette politique ne mène nulle part.

Pour le moment, Ehoud Olmert campe sur ses positions,

fort de l'appui des États-Unis. Ce sont les Palestiniens qui en paient le prix. C'est aussi la population israélienne qui subit les conséquences de la poursuite d'une aventure guerrière, après celle menée contre le Liban cet été, parce que son gouvernement s'obstine à nier les droits du peuple palestinien.

Viviane LAFONT